

**RAPPORT  
FINANCIER  
SEMESTRIEL**

**AU 31 DÉCEMBRE 2023**



# SOMMAIRE

<b>MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL</b>	<b>4</b>
<b>CHIFFRES CLÉS</b>	<b>5</b>
<b>PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS</b>	<b>6</b>
<b>RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ</b>	<b>9</b>
<b>COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RÉSUMÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>16</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE</b>	<b>41</b>
<b>ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL</b>	<b>42</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>43</b>

Dans le présent rapport financier semestriel, le terme « Groupe » désigne la société Claranova et ses filiales, les termes « Claranova » ou la « Société » désignent la société Claranova.

Le présent rapport financier semestriel contient des indications sur les objectifs ainsi que les axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et ces axes de développement dépendent de circonstances ou de faits dont la survenance ou la réalisation est incertaine.

Ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés et les déclarations ou informations figurant dans le présent rapport financier semestriel pourraient se révéler erronées, sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable et notamment du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le présent rapport financier semestriel contient en outre des informations relatives à l'activité du Groupe ainsi qu'au marché et à l'industrie dans lesquels elle opère. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources internes et externes (rapports d'analystes, études spécialisées, publications du secteur, toutes autres informations publiées par des sociétés d'études de marché, de sociétés et d'organismes publics). La Société estime que ces informations donnent une image fidèle du marché et de l'industrie dans lesquels elle opère et reflètent fidèlement sa position concurrentielle ; cependant, bien que ces informations soient considérées comme fiables, ces dernières n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par la Société.



### Ce 1<sup>er</sup> semestre 2023-2024 témoigne du formidable travail mené par les équipes depuis près de deux ans et de la vigueur de nos activités ”

« Ce 1<sup>er</sup> semestre 2023-2024 témoigne du formidable travail mené par les équipes depuis près de deux ans et de la vigueur de nos activités. D'une part, notre Groupe a maintenu ses revenus au meilleur niveau avec un chiffre d'affaires semestriel supérieur à 300 millions d'euros mais surtout, toutes nos divisions, sans exception, voient leur rentabilité s'améliorer significativement.

Pour PlanetArt, notre filiale d'e-commerce d'objets personnalisés, l'efficacité des nouveaux canaux marketing mis en place se confirme, nous permettant de maîtriser nos coûts d'acquisition clients et de réaliser un chiffre d'affaires à plus forte marge. Ainsi, la division voit son ROC normalisé <sup>(1)</sup> s'apprécier de 37 % à taux constants (31 % à taux réels) sur la période pour s'établir à 17 M€, soit une marge opérationnelle de 7 %.

De même, notre division d'édition de logiciels Avanquest, bénéficie pleinement de la maturité de son modèle de vente en mode SaaS de logiciels propriétaires dans les domaines de la Sécurité, du PDF et de la Photo. Portée par la croissance de ces revenus à plus forte marge, le chiffre d'affaires semestriel dépasse les 60 M€ et la marge opérationnelle s'améliore de 7 points pour s'établir à 18 %.

À l'image des deux autres divisions, notre filiale myDevices dédiée à l'IoT (Internet des Objets), a également amélioré sa rentabilité et atteint sur le semestre l'équilibre opérationnel <sup>(2)</sup>. Les déploiements à grande échelle de nos solutions IoT se multiplient et devraient contribuer à l'augmentation régulière des revenus récurrents de la division.

Cette dynamique positive permet au Groupe d'enregistrer sur ce semestre des performances historiques, dépassant même nos attentes, avec un ROC normalisé de 27,5 M€ en croissance de 67 % à taux constants (58 % à taux réels) et un Résultat net de nouveau positif.

Ces résultats remarquables démontrent la force du modèle économique du Groupe et reflètent l'engagement et la compétence de nos équipes à développer des produits technologiques au meilleur prix qui plaisent au plus grand nombre.

Par ailleurs, nous avons franchi un cap important avec la finalisation du refinancement de notre dette « OCEANE » qui nous permet de consolider notre structure financière et de renforcer notre capacité à générer de la valeur à long terme pour nos actionnaires.

Forts de fondamentaux solides et pérennes, nous allons poursuivre nos développements en gardant pour priorité la rentabilité et sommes prêts à saisir de nouvelles opportunités afin de relever les défis à venir avec confiance et détermination. »

**PIERRE CESARINI**  
Directeur Général  
du groupe Claranova

(1) Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) normalisé est un agrégat non strictement comptable utilisé pour mesurer la performance opérationnelle des activités. Il correspond au Résultat Opérationnel Courant avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, des dotations aux amortissements, et de l'impact IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location.

(2) En terme de ROC normalisé.



## CHIFFRES CLÉS

301 M€

de chiffre d'affaires  
semestriel

9 %

Marge opérationnelle <sup>(1)</sup>

27 M€

ROC normalisé

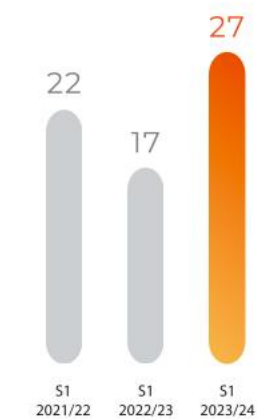
CHIFFRE D'AFFAIRES  
(en millions d'euros)



COISSANCE À TAUX RÉEL  
ET ORGANIQUE <sup>(2)</sup>



ROC NORMALISÉ  
(en millions d'euros)



(1) Rapport entre le chiffre d'affaires et le ROC normalisé.

(2) La croissance organique correspond à la croissance à périmètre et taux de change constants.

# PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS

## 1 Groupe, 3 plateformes technologiques

Claranova gère et anime un portefeuille de participations majoritaires dans des entreprises numériques regroupées dans 3 divisions.

### PlanetART®



*Your world. Personalized*

E-COMMERCE  
D'OBJETS PERSONNALISÉS

- Leader de l'impression digitale personnalisée sur mobile
- Un chiffre d'affaires multiplié par 10 en cinq ans
- De nouvelles perspectives autour du concept d'e-commerce personnalisé

CHIFFRE D'AFFAIRES SEMESTRIEL  
(en millions d'euros)



PlanetArt est devenu en l'espace de 5 ans seulement l'une des premières plateformes de création et de vente de produits personnalisés en ligne à l'échelle mondiale. Présent dans 15 pays, PlanetArt gère aujourd'hui un portefeuille de sites web et d'applications mobiles utilisées par des dizaines de millions de clients à travers le monde pour transformer leurs meilleurs souvenirs en produits personnalisés uniques. La gamme de solutions PlanetArt inclut notamment les applications mobiles de la gamme FreePrints, et les sites web Personal Creations, SimplytoImpress, CafePress, Gifts.com et I See Me!

### Avanquest



*Selling software consumers love and recommend*

ÉDITION ET DISTRIBUTION  
DE LOGICIELS

- Un acteur de référence de l'édition de logiciels propriétaires B2C
- Un modèle économique de vente par abonnement (SaaS) à forte récurrence
- Un positionnement sur trois segments à fort potentiel

CHIFFRE D'AFFAIRES SEMESTRIEL  
(en millions d'euros)



Avanquest est un acteur de référence de l'édition et de la distribution de logiciels grand public (B2C) présent sur trois segments (PDF, Sécurité, Photo) avec les marques Soda PDF, Adaware et inPixio. S'appuyant sur un portefeuille de logiciels uniques en termes de fonctionnalités, de prix et d'accessibilité, Avanquest améliore au quotidien la vie digitale de ses clients présents dans plus de 160 pays. À travers ses solutions logicielles vendues sous forme d'abonnement (SaaS), Avanquest accompagne ses utilisateurs pour booster leur créativité, faciliter le travail collaboratif, sécuriser et assurer la pleine confidentialité de leur vie digitale.

## myDevices

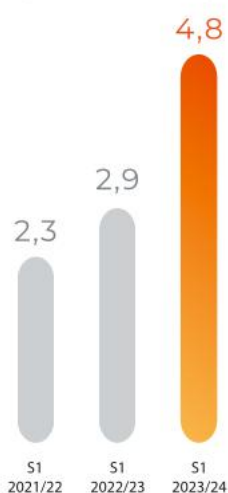


*Simplify the connected world*

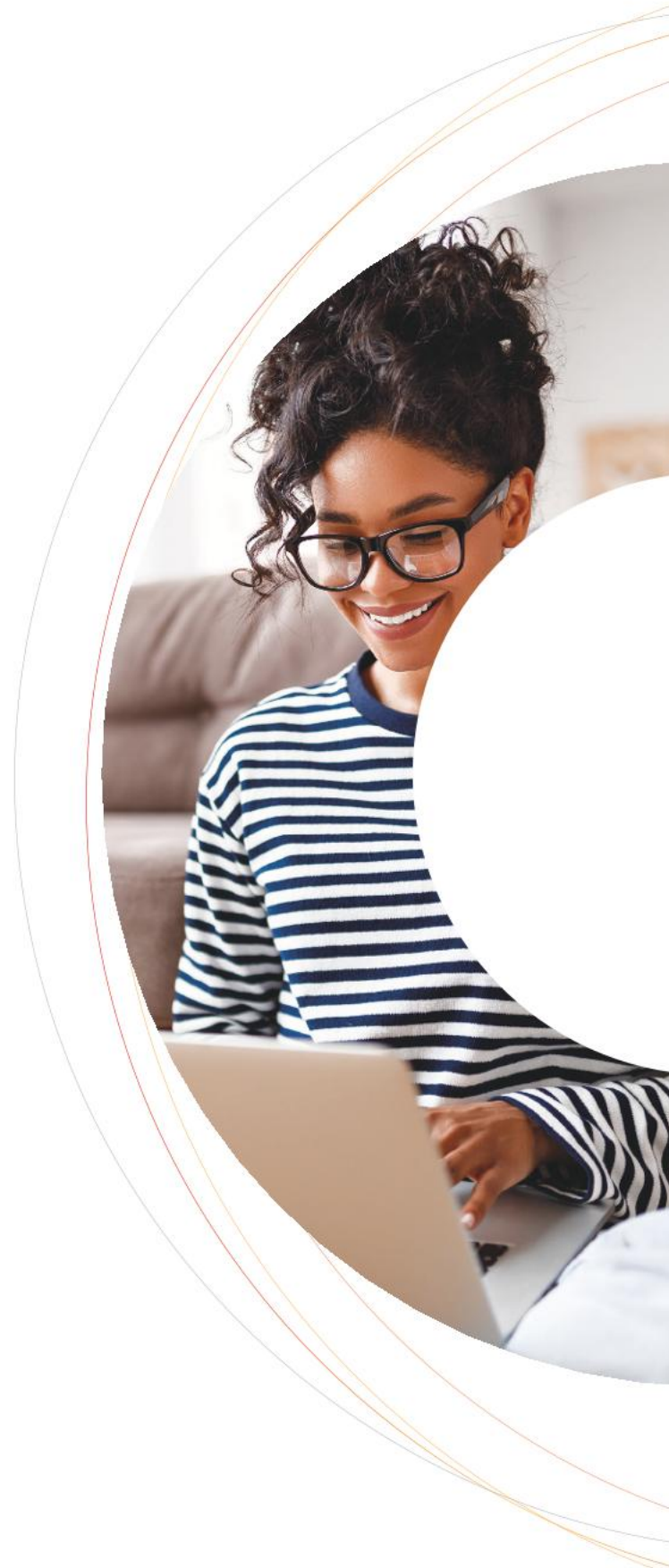
INTERNET DES OBJETS

- Une plateforme unique pour une infinité de solutions IoT
- Une technologie reconnue par les leaders du monde de IoT
- Un réseau international de partenaires commerciaux

CHIFFRE D'AFFAIRES SEMESTRIEL  
(en millions d'euros)



Avec sa plateforme IoT myDevices, Claranova met son savoir-faire technologique au service de la gestion des objets connectés pour les professionnels. Grâce à une interface applicative unique, myDevices offre aux entreprises de toute taille une infinité de solutions IoT *plug & play* pour simplifier et optimiser la gestion de leur parc d'objets connectés, quel que soit son fabricant, la typologie de réseau utilisé, le secteur d'activité et le domaine d'application. Les «cas d'usages» deviennent illimités et peuvent se déployer en un temps record.





<b>RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ</b>	<b>9</b>
1.1 Chiffres clés	9
1.2 Informations économiques et performance financière	10
1.3 Structure de financement et sécurité financière	13
1.4 Tendances et perspectives sur le second semestre	15
<b>COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RÉSUMÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>16</b>
2.1 État du résultat global	16
2.2 État de la situation financière	17
2.3 Tableau des flux de trésorerie	18
2.4 Tableau de variation des capitaux propres	19
2.5 Annexe aux comptes consolidés semestriels résumés	20
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE</b>	<b>41</b>
<b>ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL</b>	<b>42</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>43</b>



## 1.1 Chiffres clés

(en millions d'euros)	S1 2023-2024 (6 mois)	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>300,9</b>	<b>314,6</b>	<b>279,7</b>
Evolution %	- 4 %	12 %	1 %
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT NORMALISÉ <sup>(1)(2)</sup></b>	<b>27,5</b>	<b>17,4</b>	<b>22,4</b>
ROC normalisé en % du CA	9,1 %	5,5 %	8,0 %
Résultat Opérationnel Courant	23,9	13,8	19,1
Résultat Opérationnel	21,9	11,6	19,4
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>2,2</b>	<b>(4,5)</b>	<b>3,7</b>
Résultat net ajusté <sup>(2)(3)</sup>	13,6	4,6	8,1
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1,7</b>	<b>(3,9)</b>	<b>2,4</b>
Résultat Net Part du Groupe ajusté	13,1	5,2	6,8
RNPG ajusté par action (en euro)	0,23	0,1	0,15
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(13,1)</b>	<b>28,9</b>
Emprunts et autres dettes financières	137,4	186,0	150,2
Trésorerie disponible	96,6	121,2	152,0
<b>ENDETTEMENT NET</b>	<b>40,8</b>	<b>64,8</b>	<b>(1,8)</b>
Capacité d'autofinancement	29,3	14,9	21,0
Flux de trésorerie d'exploitation	71,8	47,8	52,0
Flux de trésorerie d'investissement	(1,1)	(25,0)	(60,7)
Flux de trésorerie de financement	(39,0)	2,8	66,3

(1) Le résultat opérationnel courant (ROC) normalisé correspond au résultat opérationnel courant avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, des dotations aux amortissements et de l'impact IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location. Le passage du ROC au ROC normalisé est détaillé à la section 1.2 du présent document. L'impact IFRS 16 est détaillé dans la note 9 du Chapitre 2 du présent document.

(2) Le résultat opérationnel courant normalisé (ROC normalisé) et le résultat net ajusté sont des indicateurs à caractère non strictement comptable, doivent être considérés comme une information complémentaire, qui ne peuvent se substituer aux agrégats IFRS du Groupe. La Direction de Claranova considère que le ROC normalisé est un indicateur pertinent des performances opérationnelles et financières du Groupe et le présente dans un but informatif car il permet d'exclure la plupart des éléments non opérationnels et non récurrents de la mesure de la performance des métiers.

(3) Le résultat net ajusté correspond au résultat net avant impact des paiements fondés sur des actions y compris charges sociales afférentes, avant les autres charges et produits opérationnels, avant l'amortissement de la dette et la variation de la dette au coût amorti et hors impact IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location. Le passage du résultat net au résultat net ajusté est détaillé à la section 1.2 du présent document.

## 1.2 Informations économiques et performance financière

### Chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2023-2024

Claranova clôt le premier semestre 2023-2024 (juillet-décembre 2023) avec un chiffre d'affaires de 300,9 millions d'euros, en baisse de 4 % à taux de change réels.

(en millions d'euros)	S1 2023-2024 (6 mois)	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>300,9</b>	<b>314,6</b>	<b>279,7</b>
Evolution %	-4 %	12 %	1 %
● Organique % <sup>(1)</sup>	1 %	1 %	-6 %
● Effet change %	-5 %	10 %	3 %
● Effet périmètre % <sup>(2)</sup>	0 %	1 %	4 %

(1) La croissance organique correspond à la croissance à périmètre et taux de change constants.

(2) L'effet périmètre sur le premier semestre 2022-2023 correspond au retraitement des acquisitions par Avanquest de pdfforge en juillet 2022 et Scanner App en octobre 2022. Sur le premier semestre 2021-2022, il correspond au retraitement des acquisitions par PlanetArt d'I See Me! en juillet 2021 et CafePress en septembre 2020 : la période de juillet à décembre 2021 est exclue pour I See Me!, la période de juillet à août 2021 est exclue pour CafePress. L'effet périmètre sur l'exercice 2020-2021 correspond au retraitement des acquisitions par PlanetArt de CafePress et de Personal Creations en août 2019.

#### RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PÔLE D'ACTIVITÉ



(en millions d'euros)	S1 2023-2024 (6 mois)	Variation	S1 2022-2023 (6 mois)	Variation	S1 2021-2022 (6 mois)
PlanetArt	234,7	- 8 %	254,5	12 %	227,0
Avanquest	61,4	7 %	57,2	13 %	50,4
myDevices	4,8	65 %	2,9	27 %	2,3
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>300,9</b>	<b>- 4 %</b>	<b>314,6</b>	<b>12 %</b>	<b>279,7</b>

#### RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

96 % du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé à l'étranger.

(en millions d'euros)	S1 2023-2024 (6 mois)	%
France	13,4	4 %
États-Unis	199,9	66 %
Royaume-Uni	44,7	15 %
Allemagne	10,8	4 %
Autres pays d'Europe	20,3	7 %
Reste du monde	11,9	4 %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>300,9</b>	<b>100 %</b>

## Résultats consolidés du premier semestre 2023-2024

### ÉVOLUTION DU ROC NORMALISÉ PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

(en millions d'euros)	S1 2023-2024 (6 mois)	Variation	S1 2022-2023 (6 mois)	Variation	S1 2021-2022 (6 mois)
PlanetArt	16,6	31 %	12,7	(26) %	17,2
Avanquest	10,9	74 %	6,3	(6) %	6,7
myDevices	(0,0)	(98) %	(1,6)	2 %	(1,6)
<b>ROC NORMALISÉ</b>	<b>27,5</b>	<b>58 %</b>	<b>17,4</b>	<b>(22) %</b>	<b>22,4</b>

### ÉVOLUTION DE LA MARGE OPÉRATIONNELLE PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

(en millions d'euros)	S1 2023-2024 (6 mois)	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois)
PlanetArt	7,1 %	5,0 %	7,6 %
Avanquest	17,7 %	11,0 %	13,3 %
myDevices	- 0,8 %	- 55,1 %	- 68,8 %
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE</b>	<b>9,1 %</b>	<b>5,5 %</b>	<b>8,0 %</b>

### ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE AJUSTÉ

(en millions d'euros)	S1 2023-2024 (6 mois)	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois)
<b>ROC normalisé</b>	<b>27,5</b>	<b>17,4</b>	<b>22,4</b>
ROC normalisé en % du CA	9,1 %	5,5 %	8,0 %
Résultat opérationnel courant	23,9	13,8	19,1
Résultat opérationnel	21,9	11,6	19,4
Résultat net	2,2	(4,5)	3,7
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE AJUSTÉ</b>	<b>13,1</b>	<b>5,2</b>	<b>6,8</b>
<b>RÉSULTAT NET AJUSTÉ PART DU GROUPE PAR ACTION (€)</b>	<b>0,23</b>	<b>0,11</b>	<b>0,15</b>

### PASSAGE DU ROC AU ROC NORMALISÉ

(en millions d'euros)	S1 2023-2024 (6 mois)	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>23,9</b>	<b>13,8</b>	<b>19,1</b>
Impact IFRS 16 sur les charges de loyers	(2,7)	(2,1)	(2,0)
Paiements fondés sur des actions y compris charges sociales	0,3	0,5	0,4
Dotations aux amortissements	6,0	5,3	4,9
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT NORMALISÉ</b>	<b>27,5</b>	<b>17,4</b>	<b>22,4</b>

### PASSAGE DU RÉSULTAT NET AU RÉSULTAT NET AJUSTÉ

(en millions d'euros)	S1 2023-2024 (6 mois)	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>2,2</b>	<b>(4,5)</b>	<b>3,7</b>
Contrats de location (IFRS 16)	0,2	(0,1)	0,0
Paiements fondés sur des actions et charges sociales afférentes	0,3	0,5	0,4
Variation de la dette au coût amorti	8,9	6,5	4,3
Autres charges et produits opérationnels	1,9	2,2	(0,3)
<b>RÉSULTAT NET AJUSTÉ</b>	<b>13,6</b>	<b>4,6</b>	<b>8,1</b>

## Données chiffrées par division

### PLANETART | E-COMMERCE PERSONNALISÉ

(en millions d'euros)	S1 2023-2024 (6 mois)	S1 2022-2023 (6 mois)	Var.
Chiffre d'affaires	234,7	254,5	- 8 %
<b>ROC normalisé</b>	<b>16,6</b>	<b>12,7</b>	<b>31 %</b>
En % du CA	7,1 %	5,0 %	2,1 pb

PlanetArt réalise un chiffre d'affaires semestriel de 234,7 millions d'euros, en baisse de 8 % à taux de change réels notamment du fait de taux de change défavorables (baisse de 3 % à taux de change constant) et de la concentration des efforts sur la rentabilité.

Ces efforts se reflètent dans la nette amélioration du ROC normalisé qui atteint 16,6 millions d'euros au 31 décembre 2023, en hausse de 31 % par rapport au premier semestre 2022-2023. Le ROC normalisé représente ainsi 7,1 % du chiffre d'affaires, soit une progression de plus de deux points par rapport au premier semestre 2022-2023.

L'évolution et la diversification des investissements marketing de la division qui ont permis de répondre aux problématiques posées par l'ATT (App Tracking Transparency) avec des coûts d'acquisition client désormais contenus, notamment sur la partie mobile, et des canaux d'acquisition multiples ainsi que l'optimisation des charges opérationnelles ont permis à PlanetArt de réaliser un chiffre d'affaires à plus forte marge sur la période.

### AVANQUEST | ÉDITION DE LOGICIELS

(en millions d'euros)	S1 2023-2024 (6 mois)	S1 2022-2023 (6 mois)	S1 2021-2022 (6 mois)	Var.
Chiffre d'affaires	61,4	57,2	50,4	7 %
<b>ROC normalisé</b>	<b>10,9</b>	<b>6,3</b>	<b>6,7</b>	<b>73 %</b>
En % du CA	17,7 %	11,0 %	13,3 %	6,7 pb

Avanquest atteint 61 millions d'euros de chiffre d'affaires sur les six premiers mois de l'exercice 2023-2024, après une hausse de 7 % de ses revenus sur la période (ou 14 % à taux de change constant).

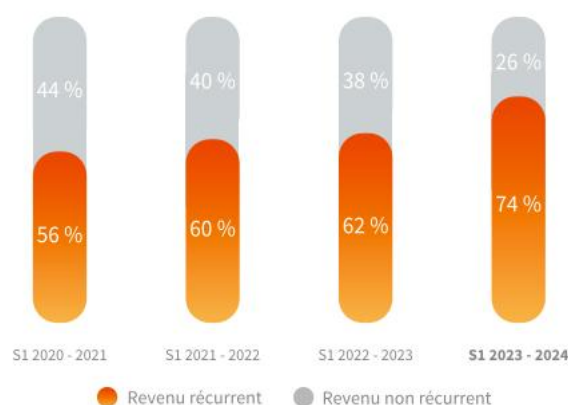
Avec une croissance de 26 % à taux de change constant des activités core, la division bénéficie en effet pleinement de la maturité de son modèle de vente en mode SaaS de logiciels propriétaires dans les domaines de la Sécurité (+ 40 % par rapport à l'exercice précédent), du PDF (en croissance de 9 % sur l'exercice) et de la Photo (en croissance de 13 % sur l'exercice). Ces ventes SaaS représentent aujourd'hui plus de 88 % du chiffre d'affaires de la division et contribuent à l'augmentation de la part des revenus récurrents du chiffre d'affaires d'Avanquest qui atteint désormais 74 % à fin décembre 2023.

Avec notamment la cession des activités "non core" en Europe, la marge opérationnelle <sup>(1)</sup> de la division s'améliore de quasiment 7 points par rapport au premier semestre 2022-2023 pour atteindre 18 % sur le premier semestre 2023-2024.

Ainsi, la division réalise un ROC normalisé de 10,9 millions d'euros, en hausse de 74 %.

### REVENU RÉCURRENT <sup>(2)</sup>

(en % du chiffre d'affaires)



(1) Le ROC normalisé par rapport au chiffre d'affaires.

(2) Données non auditées issues des états de gestion du Groupe : les revenus récurrents sont définis comme des revenus générés par des utilisateurs de nos logiciels et/ou outils de façon répétitive. Ils correspondent notamment aux revenus de souscriptions liés à nos logiciels propriétaires (Sécurité, PDF, Photo) et aux revenus publicitaires sur notre base d'utilisateurs récurrents. Les revenus non récurrents concernent principalement des revenus liés à la vente physique et en ligne de logiciels tiers et/ou propriétaires mais aussi des revenus ponctuels liés à de la publicité.



## MYDEVICES | INTERNET DES OBJETS

(en millions d'euros)	S1 2023-2024 (6 mois)	S1 2022-2023 (6 mois)	Var.
Chiffre d'affaires	4,8	2,9	66 %
<b>ROC normalisé</b>	<b>0,0 %</b>	<b>- 1,60 %</b>	<b>- 98 %</b>
En % du CA	- 0,6 %	- 55,2 %	54,6 pb

myDevices réalise un chiffre d'affaires de 4,8 millions d'euros sur les six premiers mois de l'exercice 2023-2024, soit une hausse de 66 % à taux de change réels (78 % en organique).

Cette forte augmentation des revenus est liée aux déploiements à grande échelle des solutions IoT de la division auprès des entreprises partenaires et à l'accélération combinée des ventes de capteurs ainsi que des services associés pour leur installation et la mise en service.

A fin décembre, myDevices compte 217 partenaires qui déploient progressivement la solution en multipliant les cas d'usage. Sur la période, la division voit ses revenus récurrents (ARR - « Annual Recurring Revenue ») s'établir à 3,4 millions d'euros soit une augmentation de 24 % (+ 15 % à taux réels) par rapport au premier semestre 2022-2023.

Comme les autres divisions, myDevices améliore sa rentabilité et réalise ainsi un ROC normalisé à l'équilibre.

## 1.3 Structure de financement et sécurité financière

### 1.3.1 Source et montant des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Décembre 2023	Décembre 2022
Capacité d'autofinancement	29,3	14,9
Variation du besoin en fonds de roulement (BFR) <sup>(1)</sup>	49,3	37,1
Impôts et intérêts financiers nets payés	(6,8)	(4,2)
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>71,8</b>	<b>47,8</b>
<b>Flux de trésorerie net lié à l'investissement</b>	<b>(1,1)</b>	<b>(25,0)</b>
<b>Flux de trésorerie net lié au financement</b>	<b>(39,0)</b>	<b>2,8</b>
Variation de trésorerie <sup>(2)</sup>	31,7	25,6
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>66,6</b>	<b>100,3</b>
Effet du taux de change sur la trésorerie	(1,8)	(4,8)
<b>TRÉSORERIE À LA CLÔTURE</b>	<b>96,5</b>	<b>121,2</b>

(1) Variation du besoin en fonds de roulement par rapport à l'ouverture de l'exercice fiscal.

(2) Variation de trésorerie par rapport à la trésorerie à l'ouverture de l'exercice fiscal.

Malgré le remboursement de l'emprunt ORNANE pour 29 millions d'euros, Claranova clôture le premier semestre 2023-2024 avec une trésorerie de 96,5 millions d'euros, soit une augmentation de 29,9 millions d'euros par rapport au 30 juin 2023, dont (1,8) million d'euros de variation liée à l'évolution des taux de change sur la période.

L'activité a été soutenue avec notamment une génération de trésorerie opérationnelle de 71,8 millions d'euros, dont 29,3 millions d'euros de capacité d'autofinancement et 49,3 millions d'euros de variation de besoin en fonds de roulement par rapport à son niveau du 30 juin 2023.

Cette variation positive du besoin en fonds de roulement témoigne principalement de la saisonnalité des activités de

PlanetArt (forte activité lors des fêtes de fin d'année impliquant un pic de trésorerie non normatif à fin décembre) et du modèle d'affaires spécifique de ses activités (distribution B2C qui évolue naturellement à BFR négatif). Pour mémoire, la trésorerie au 30 juin 2023 s'élevait à 66,6 millions d'euros.

Le flux de trésorerie net lié à l'investissement s'établit à (1,1) million d'euros à fin décembre 2023.

- Le flux de trésorerie net lié au financement s'élève pour sa part à (39,0) millions d'euros à fin décembre 2023 dont (29) millions d'euros liés au remboursement des ORNANE. Le solde étant principalement lié au remboursement des dettes bancaires du Groupe (pool SaarlB, Cathay) en lien avec le profil d'amortissement contractuel.

### 1.3.2 Situation financière, conditions d'emprunt et structure de financement

Au 31 décembre 2023, Claranova présente une trésorerie disponible de 96,6 millions d'euros et un endettement financier (hors impact IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location) de 137,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre respectivement 66,8 millions d'euros et 178,8 millions d'euros à fin juin 2023.

L'endettement net du Groupe ressort ainsi à 40,8 millions d'euros à fin décembre 2023 contre un endettement net de 112 millions d'euros au 30 juin 2023.

À la date de publication de ce rapport financier semestriel, la Société a conclu des accords aux termes et en conséquence desquels son endettement financier net sera augmenté d'environ 13 millions d'euros (à 54 millions d'euros). Les modifications significatives sur le profil de la dette financière du Groupe ainsi que le niveau de trésorerie sont détaillés au sein du Chapitre 2, Note 18 dans les événements postérieurs à la clôture.

La structure de financement du Groupe est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023	30/06/2023
Dettes bancaires	36,0	41,0
Emprunts obligataires	99,4	118,8
Autres dettes financières	-	14,5
Intérêts courus	2,0	4,3
Concours bancaires	0,1	0,2
<b>Total des dettes financières <sup>(1)</sup></b>	<b>137,4</b>	<b>178,8</b>
Trésorerie	96,6	66,8
<b>ENDETTEMENT NET</b>	<b>40,8</b>	<b>112,0</b>

(1) Hors dettes locatives liées à l'application de la norme IFRS 16.

Le total bilan de Claranova est passé de 264,4 millions d'euros à 291,9 millions d'euros entre fin juin 2023 et fin décembre 2023. Cette augmentation de 27,5 millions d'euros témoigne principalement à l'actif de la forte hausse du niveau de trésorerie et équivalent trésorerie disponible générée par les activités du Groupe sur le semestre, en hausse de 29,8 millions

d'euros par rapport au 30 juin 2023. Au passif, la hausse est notamment liée à la saisonnalité des activités PlanetArt génératrice d'une forte hausse des dettes fournisseurs en fin d'année calendaire contrebalancé par la diminution des dettes financières lié au remboursement de la dette Ornane.

Le bilan simplifié du Groupe est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2023	30/06/2023
Écarts d'acquisition	95,9	97,1
Autres actifs non courants	39,1	41,8
Droit d'utilisation Contrats de location	13,9	12,9
Actif courant (hors trésorerie)	46,3	44,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	96,6	66,8
Actifs détenus en vue de la vente	0,0	1,5
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>291,9</b>	<b>264,4</b>
Capitaux propres	1,1	(16,4)
Dettes financières	137,4	178,8
Dettes locatives	14,4	13,2
Passif non courant	9,6	11,1
Passif courant	129,4	76,1
Passifs détenus en vue de la vente	0,0	1,6
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>291,9</b>	<b>264,4</b>

## 1.4 Tendances et perspectives sur le second semestre

### Groupe

Le choix du Groupe de continuer à concentrer ses efforts sur la rentabilité notamment via des revenus à plus forte marge générés par la division PlanetArt et la croissance continue des activités d'Avanquest et de myDevices devraient permettre à Claranova de continuer sur cette lancée au cours du second semestre.

### PlanetArt

Au cours du prochain semestre PlanetArt va continuer à se concentrer sur l'optimisation de ses coûts de revient. Les canaux marketing alternatifs initiés il y a plusieurs mois par les équipes de PlanetArt portent leurs effets positifs et confortent PlanetArt dans sa capacité à réaliser un chiffre d'affaires à plus forte marge.

La division d'e-commerce d'objets personnalisés va également capitaliser sur ses forces et atouts concurrentiels que sont ses nombreuses zones d'implantation, son modèle fabless et la multiplicité de ses canaux de ventes (web et mobile).

L'ensemble de ces actions devrait permettre à la division de retrouver à terme une croissance durable de son chiffre d'affaires et une amélioration de sa rentabilité (en terme de ROC normalisé).

### Avanquest

Avanquest ne rencontre pas de problématique d'acquisition client et va poursuivre le renforcement de son offre de logiciels SaaS autour de ses trois segments PDF, Photo et Sécurité. Sur le second semestre 2023-2024, Avanquest va poursuivre sa croissance mixte alliant forte croissance organique de son chiffre d'affaires et amélioration de sa rentabilité (en termes de ROC normalisé) afin d'accélérer son développement stratégique. Les fondations solides de la divisions (i) secteurs en croissance du PDF, de la sécurité et de la photo, (ii) le

modèle économique SaaS vertueux et (iii) les produits innovants) couplés aux acquisitions récentes qui permettent d'élargir l'offre de solutions PDF dédiées aux entreprises et de développer une importante offre mobile sur les segments porteurs du PDF, de la sécurité et de la photo offrent des perspectives de croissance très prometteuses tant au niveau du développement durable de ses revenus que de ses profits.

### myDevices

La division IoT du Groupe va poursuivre le déploiement de ses solutions au cours du second semestre 2023-2024. La base installée de myDevices devrait ainsi s'étoffer et permettre à la part de revenus annuels récurrents (ARR - « Annual Recurring Revenue ») de continuer à progresser.

myDevices va également poursuivre ses efforts afin d'élargir son réseau de partenaires revendeurs qui compte déjà plus de 200 partenaires.

Le déploiement devrait par ailleurs s'accélérer chez les grands groupes avec lesquels nous travaillons depuis plusieurs années (T-Mobile, Engie, Sodexo etc.).

myDevices veut se positionner comme un acteur majeur accompagnant la transition énergétique en offrant à ses clients la possibilité de mesurer et quantifier leurs impacts environnementaux et sociaux ainsi que leurs efforts afin de progresser dans ces domaines. Bien que le marché demeure un secteur en devenir, la division IoT offre des perspectives de développement intéressantes et demeure un relais de croissance pour le Groupe

# Comptes consolidés semestriels résumés au 31 décembre 2023

Les comptes consolidés semestriels résumés de Claranova et de ses filiales (« le Groupe ») au titre de la période close le 31 décembre 2023 (les « comptes consolidés résumés ») ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Claranova le 4 avril 2024. La Société précise qu'il n'existe pas de différence entre les informations publiées dans le communiqué du 20 mars 2024 et les comptes arrêtés définitifs publiés dans ces comptes consolidés résumés. Dans

cet intervalle, le Groupe a mené à bien la renégociation de sa dette OCEANE (cf. Note 18, événements postérieurs à la clôture).

Sauf mention contraire, les données sont présentées en millions d'euros, avec une décimale. Les arrondis au dixième de million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

## 2.1 État du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	S1 2023-2024 (6 mois)	S1 2022-2023 (6 mois)
<b>Chiffre d'affaires net</b>		<b>300,9</b>	<b>314,6</b>
Matières premières et achats de marchandises		(85,9)	(98,2)
Autres achats et charges externes		(134,9)	(146,2)
Impôts, taxes et versements assimilés		(0,5)	(0,1)
Charges de personnel		(39,3)	(40,6)
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises		(6,0)	(5,3)
Autres charges et produits opérationnels courants		(10,5)	(10,5)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>Note 5</b>	<b>23,9</b>	<b>13,8</b>
Autres charges et produits opérationnels	Note 6	(1,9)	(2,2)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>21,9</b>	<b>11,6</b>
Coût de l'endettement financier net		(2,5)	(2,5)
Autres charges financières		(16,6)	(11,0)
Autres produits financiers		5,6	1,1
<b>Résultat financier</b>		<b>(13,5)</b>	<b>(12,4)</b>
Impôts sur le résultat	Note 7	(6,2)	(3,6)
Quote-part de résultat des entreprises associées		-	0,0
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>2,2</b>	<b>(4,5)</b>
<b>Résultat net</b>		<b>2,2</b>	<b>(4,5)</b>
Part du Groupe		1,7	(3,9)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		0,5	(0,6)
<b>Résultat par action</b>			
Résultat net part du Groupe par action <i>(en euros)</i>		0,04	(0,09)
Résultat net part du Groupe par action après dilution potentielle <i>(en euros)</i>		0,03	(0,08)
<b>Résultat net</b>		<b>2,2</b>	<b>(4,5)</b>
Autres éléments du résultat global			
Différences de conversion sur activités à l'étranger		(1,9)	(7,9)
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>		<b>(1,9)</b>	<b>(7,9)</b>
<b>Résultat global</b>		<b>0,2</b>	<b>(12,4)</b>
Part des propriétaires de la société mère		(0,2)	(11,7)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		0,4	(0,6)



## 2.2 État de la situation financière

(en millions d'euros)	Notes	Décembre 2023	Juin 2023
Écarts d'acquisition	Note 8.2	95,9	97,1
Immobilisations incorporelles	Note 8.3	20,4	23,0
Immobilisations corporelles		5,1	5,3
Droit d'utilisation	Note 9.3	13,9	12,9
Actifs financiers		1,2	1,1
Actifs d'impôts différés		12,4	12,4
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>148,9</b>	<b>151,9</b>
Stocks et en cours		15,5	20,4
Clients et comptes rattachés	Note 10	17,2	9,8
Actifs d'impôts exigibles		2,6	2,1
Autres créances courantes		11,1	12,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 14	96,6	66,8
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>142,9</b>	<b>111,1</b>
Actifs détenus en vue de la vente			1,5
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>291,9</b>	<b>264,4</b>

(en millions d'euros)	Notes	Décembre 2023	Juin 2023
Capital social	Note 12	57,2	46,0
Prime d'émission et réserves consolidées		(61,0)	(54,7)
Résultat net part du Groupe		1,7	(10,6)
<b>CAPITAUX PROPRES PART DES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE</b>		<b>(2,2)</b>	<b>(19,3)</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle		3,3	2,9
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1,1</b>	<b>(16,4)</b>
Dettes locatives non courantes	Note 9.3	9,7	8,5
Dettes financières non courantes	Note 11	25,8	85,0
Passifs d'impôts différés		1,7	1,5
Provisions non courantes	Note 13	2,2	1,6
Autres passifs non courants		5,7	8,0
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		<b>45,1</b>	<b>104,6</b>
Provisions courantes		0,1	0,8
Dettes locatives courantes	Note 9.3	4,7	4,6
Dettes financières courantes	Note 11	111,6	93,8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		94,0	45,9
Passifs d'impôts exigibles		2,3	2,1
Autres passifs courants		33,1	27,2
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>245,6</b>	<b>174,6</b>
Passifs détenus en vue de la vente			1,6
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>291,9</b>	<b>264,4</b>

## 2.3 Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	S1 2023-2024 (6 mois)	S1 2022-2023 (6 mois)
<b>Opérations d'exploitation</b>			
Résultat net de l'ensemble consolidé		2,2	(4,5)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		-	(0,0)
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :		-	-
• Amortissements et provisions nets (hors provisions courantes)		5,9	5,2
• Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	Note 12.2	0,3	0,5
• Coût de l'endettement financier net comptabilisé	Note 11	3,2	2,5
• (Plus)/Moins-value de cession	Note 2.2	(0,1)	0,0
• Charge d'impôts (y compris impôts différés) comptabilisée	Note 7	6,2	3,6
• Autres éléments	Note 14.1	11,6	7,6
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>29,3</b>	<b>14,9</b>
Variation du besoin en fonds de roulement		49,3	37,1
Impôts payés		(6,6)	(4,1)
Intérêts financiers nets payés		(0,2)	(0,1)
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>71,8</b>	<b>47,8</b>
<b>Opérations d'investissement</b>	<b>Note 30.2</b>	-	-
Acquisitions immobilisations incorporelles		(0,1)	(3,1)
Acquisitions immobilisations corporelles		(1,0)	(0,9)
Cessions immobilisations corporelles et incorporelles		0,1	-
Acquisitions d'actifs financiers		(0,0)	(0,0)
Cessions d'actifs financiers		-	0,3
Trésorerie nette acquisition / cession de filiale	Note 14.2	-	(21,3)
<b>Flux de trésorerie net lié à l'investissement</b>		<b>(1,1)</b>	<b>(25,0)</b>
<b>Opérations de financement</b>		-	-
Augmentation de capital	Note 1	2,1	-
Transactions avec les intérêts non contrôlant		-	-
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		-	-
Rachat d'actions propres		0,1	(0,2)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	Note 14.3	0,3	19,2
Décaissements liés aux emprunts		(41,4)	(16,2)
<b>Flux de trésorerie net lié au financement</b>		<b>(39,0)</b>	<b>2,8</b>
<i>Variation de trésorerie</i>		31,7	25,6
Trésorerie au 1 <sup>er</sup> juillet		66,6	100,3
Variation de taux de change sur la trésorerie		(1,8)	(4,8)
Trésorerie au 31 décembre		96,5	121,2

## 2.4 Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves de conversion	Réserves consolidées	Résultat	Part du Groupe	Intérêts ne conférant	Total
<b>AU 30 JUIN 2022</b>	<b>46,0</b>	<b>158,9</b>	<b>8,1</b>	<b>(203,7)</b>	<b>(10,5)</b>	<b>(1,4)</b>	<b>3,3</b>	<b>1,9</b>
Écarts de conversion			(7,7)			(7,7)	(0,2)	(7,9)
<b>Autres éléments du résultat global</b>			<b>(7,7)</b>		<b>-</b>	<b>(7,7)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(7,9)</b>
Résultat de l'exercice					(3,9)	(3,9)	(0,6)	(4,5)
<b>Résultat global</b>			<b>(7,7)</b>	<b>-</b>	<b>(3,9)</b>	<b>(11,6)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(12,4)</b>
Augmentation de capital								-
Affectation du résultat en réserves				(10,5)	10,5	-		-
Paiement fondé sur des actions				0,2		0,2	0,1	0,3
Actions propres				(0,2)		(0,2)		(0,2)
Transaction entre actionnaires						-	0,1	0,1
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>46,0</b>	<b>158,9</b>	<b>0,3</b>	<b>(214,3)</b>	<b>(3,9)</b>	<b>(13,1)</b>	<b>2,8</b>	<b>(10,3)</b>
<b>AU 30 JUIN 2023</b>	<b>46,0</b>	<b>158,9</b>	<b>1,9</b>	<b>(215,3)</b>	<b>(10,6)</b>	<b>(19,3)</b>	<b>2,9</b>	<b>(16,4)</b>
Écarts actuariels sur engagements de retraites				0,00		0,0		0,0
Écarts de conversion			(1,9)			(1,9)	0,0	(1,9)
<b>Autres éléments du résultat global</b>			<b>(1,9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>(1,9)</b>	<b>0,0</b>	<b>(1,9)</b>
Résultat de l'exercice					1,7	1,7	0,5	2,2
<b>Résultat global</b>			<b>(1,9)</b>	<b>0,00</b>	<b>1,72</b>	<b>(0,2)</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>
Actions propres				0,0		0,0		0,0
Augmentation de capital	11,2	5,9				17,1		17,1
Affectation du résultat en réserves				(10,6)	10,6	0,0		0,0
Paiement fondé sur des actions				0,11		0,1	0,0	0,1
Instruments financiers acquisition						0,0		0,0
Affectation part Groupe et non-groupe						0,0		0,0
Variations de périmètre						0,0		0,0
Transaction entre actionnaires				0,00		0,0	0,0	0,0
Distribution de dividendes						0,0		0,0
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>57,2</b>	<b>164,8</b>	<b>0,0</b>	<b>(225,8)</b>	<b>1,7</b>	<b>(2,2)</b>	<b>3,3</b>	<b>1,1</b>

## 2.5 Annexe aux comptes consolidés semestriels résumés

Note 1	Faits marquants de la période	20	Note 10	Clients et comptes rattachés	29
Note 2	Évolution du périmètre de consolidation	23	Note 11	Financements et endettement net	29
Note 3	Principes comptables	25	Note 12	Capital social	31
Note 4	Effet de la saisonnalité	26	Note 13	Provisions non courantes	34
Note 5	Éléments courants de l'activité opérationnelle	26	Note 14	Tableau des flux de trésorerie consolidés	35
Note 6	Autres charges et produits opérationnels	27	Note 15	Risques et incertitudes	35
Note 7	Charge d'impôts	27	Note 16	Évolution des engagements hors bilan	36
Note 8	Actifs incorporels (écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles)	28	Note 17	Principales transactions avec les parties liées	36
Note 9	Contrats de location	29	Note 18	Événements postérieurs à la clôture	36

### Note 1 Faits marquants de la période

#### 1.1 Évolution de la composition du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 29 novembre 2023 a (i) rejeté le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Cesarini, dans le cadre de la trente-et-unième-résolution soumise à son approbation (ii) approuvé le renouvellement de Monsieur Roger Bloxberg, dans le cadre de la trente-troisième résolution soumise à son approbation, (iii) approuvé la nomination de Monsieur Marc Goldberg en qualité d'administrateur, dans le cadre de la trente quatrième résolution soumise à son approbation, (iv) approuvé la nomination de Madame Michele Anderson en qualité d'administrateur indépendant, dans le cadre de la trente cinquième résolution soumise à son approbation, (v) décidé la révocation de Monsieur Pierre Cesarini en tant que membre du Conseil d'administration, dans le cadre de la résolution C soumise à son approbation, (vi) rejeté la révocation de Monsieur Roger Bloxberg en tant que membre du Conseil d'administration, dans le cadre de la résolution D soumise à son approbation, (vii) décidé la révocation de Madame Viviane Chaine Ribeiro en tant que membre du Conseil d'administration, dans le cadre de la résolution E soumise à son approbation, (viii) décidé la nomination de Monsieur Michael Dadoun en tant que membre du Conseil d'administration, dans le cadre de la résolution F soumise à son approbation, (ix) décidé la nomination de Monsieur Daniel Assouline en tant que censeur du Conseil d'administration, dans le cadre de la résolution G soumise à son approbation, (x) rejeté la nomination de Monsieur Cyrille Crocquevielle en tant que membre du Conseil d'administration, dans le cadre de la résolution H soumise à son approbation, (xi) rejeté la nomination de Monsieur Arnaud Marion en tant que membre du Conseil d'administration, dans le cadre de la résolution J soumise à son approbation.

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 29 novembre 2023 a également (i) rejeté la modification de l'article 14 (organisation du conseil) des statuts de la Société, au titre de la trentième résolution, dont l'effet aurait été de porter à soixante-quinze ans la limite d'âge du Président du Conseil d'administration, (ii) approuvé la modification de l'article 12.2 (limite d'âge – durée des fonctions) des statuts de la Société, au titre de la trente-et-unième résolution, à l'effet de limiter à quatre (4) années la durée de fonctions des administrateurs, et (iii) adopté la résolution B soumise à son approbation, relative à l'instauration du principe « une action, une voix », conformément à la faculté prévue par l'article L.22-10-46 du code de commerce et la modification corrélative de l'article 11.1 des statuts de la Société.















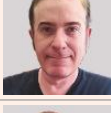


























En conséquence de l'adoption de la trente-et-unième résolution par l'Assemblée Générale du 29 novembre 2023 relative à la réduction de la durée des mandats des administrateurs à quatre ans, le mandat d'administrateur de la société TECH-IA IMPACTINVEST a cessé à l'issue de ladite Assemblée Générale.

Aux termes de décisions du 29 novembre 2023, le Conseil d'Administration a désigné (i) Monsieur Francis Meston en qualité de Président du Conseil d'administration, (ii) Monsieur Marc Goldberg en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration, (iii) Madame Michele Anderson en qualité de membre du Comité RSE, en remplacement de Viviane Chaine Ribeiro, (iv) Monsieur Michael Dadoun en qualité de membre du Comité des Nominations et Rémunérations, en remplacement de Viviane Chaine Ribeiro.

À la date de publication de ce document, la composition du Conseil d'administration a été modifiée (voir événements postérieurs à la clôture Chapitre 2, Note 18.)



À l'issue de ces décisions, le Conseil d'administration de la Société était composé ainsi au 31 décembre 2023 :

Nom	Nationalité	Âge	Organe de gouvernance				Nombre d'actions <sup>(1)</sup>	Mandat de membre du Conseil d'Administration	
			CA	Comité Audit	Comité NR	Comité RSE		Début	Fin <sup>(3)</sup>
 <b>Francis Meston</b> <sup>(2)</sup> 		63					58 097	29/07/2020	30/06/2024
 <b>Marc Goldberg</b> <sup>(2)</sup> 		59					9 090 925	29/11/2023 <sup>(4)</sup>	30/06/2027
 <b>Michele Anderson</b> 		58					0	29/11/2023 <sup>(4)</sup>	30/06/2027
 <b>Roger S. Bloxberg</b> 		58					50 020	24/05/2022 <sup>(5)</sup>	30/06/2027
 <b>Michael Dadoun</b> 		55					1 301 713	29/11/2023 <sup>(4)</sup>	30/06/2027
 <b>Christine Hedouis</b> 		53					0	10/12/2020	30/06/2024
 <b>Craig Forman</b> 		62					0	04/09/2023	30/06/2027
 <b>Gabrielle Gauthey</b> 		61					0	04/09/2023	30/06/2027
<b>CENSEUR</b>									
 <b>Daniel Assouline</b> 		54					2 694 598	29/11/2023 <sup>(4)</sup>	30/06/2027

(1) Nombre d'actions détenues directement ou indirectement dans la Société au 31 décembre 2023.

(2) Aux termes de décisions du 29 novembre 2023, le Conseil d'Administration a désigné (i) Monsieur Francis Meston en qualité de Président du Conseil d'administration, (ii) Monsieur Marc Goldberg en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration.

(3) Les mandats se terminant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre du Conseil, conformément à la loi.

(4) Marc Goldberg, Michele Anderson, Michael Dadoun et Daniel Assouline ont été nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2023.



(5) Le mandat de Roger Bloxberg a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2023.

Adresse pour contacter les membres du Conseil : c/o Claranova SE, Immeuble Adamas, 2, rue Berthelot, CS 80141, 92414 Courbevoie Cedex, France.

#### Compétences

 Leadership	 Marketing
 Management	 Gestion des risques
 Investissement	 Gouvernance de sociétés cotées
 Expérience internationale	 M&A
 Technologies	 Finance

#### Organes de gouvernance

<b>CA</b>	Conseil d'administration
<b>Comité A</b>	Comité d'Audit
<b>Comité NR</b>	Comité des Nominations et Rémunérations
<b>Comité RSE</b>	Comité spécialisé en matière de responsabilité, sociale, sociétale et environnementale des entreprises
	Membre indépendant au sens Middlednext
	Membre non-indépendant

**38 %****femmes****63 %****membres indépendants****1 année****ancienneté moyenne****59 ans****âge moyen des membres  
du Conseil**

Données au 31 décembre 2023 hors censeur

## 1.2 Rémunération des dirigeants

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova SE du 29 novembre 2023 a (i) approuvé les informations sur la rémunération de chacun des mandataires sociaux requises par le paragraphe I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice 2022-2023, dans le cadre de la cinquième résolution soumise à son approbation, (ii) rejeté les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023 ou attribués au titre dudit exercice au Président du Conseil d'administration, Monsieur Pierre Cesarini, dans le cadre de la sixième résolution soumise à son approbation (iii) rejeté les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023 ou attribués au titre dudit exercice au Directeur Général, Monsieur Pierre Cesarini, dans le cadre de la septième résolution soumise à son approbation, (iv) rejeté les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute

nature versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023 ou attribués au titre dudit exercice au Directeur Général Délégué, Monsieur Xavier Rojo, dans le cadre de la huitième résolution soumise à son approbation, (v) rejeté la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2023-2024, dans le cadre de la neuvième résolution soumise à son approbation, (vi) rejeté la politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2023-2024, dans le cadre de la dixième résolution soumise à son approbation, (vii) rejeté la politique de rémunération du Directeur Général Délégué pour l'exercice 2023-2024, dans le cadre de la onzième résolution soumise à son approbation (viii) approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants pour l'exercice 2023-2024, dans le cadre de la douzième résolution soumise à son approbation, (ix) approuvé la fixation du montant de la rémunération annuelle globale des administrateurs pour l'exercice 2023-2024, dans le cadre de la douzième résolution soumise à son approbation.

## 1.3 Remboursement ORNANE

Claranova a remboursé en numéraire à leur date d'échéance, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2023, ses obligations ORNANE pour un total de 30 millions d'euros (y compris les intérêts de la période).

## 1.4 Augmentation de capital du 17 juillet 2023

Afin de renforcer ses capitaux propres, ainsi que simplifier et optimiser la structure d'endettement de la Société, la Société a procédé à une opération de financement d'un montant de 20 000 000 euros. Cette opération a été réalisée par le biais d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public et avec un délai de priorité, à titre irréductible uniquement, au profit des actionnaires (l'« Augmentation de Capital Réinitée »).

L'Augmentation de Capital Réinitée fait l'objet d'une description plus détaillée dans la note d'opération dédiée, déposée auprès de l'AMF, le 30 juin 2023.

Sa réalisation en date du 17 juillet 2023, a permis de réaliser un produit brut de 18,51 millions d'euros dont 2,7 millions d'euros dans le cadre du délai de priorité à titre irréductible pour les actionnaires existants de la Société, 0,15 million d'euros pour la demande dans le cadre de l'offre au public (hors délai de priorité) et 15,7 millions d'euros au titre de l'engagement de souscription par compensation de la créance (Promissory Note) de Lafayette Investment Holdings.

## 1.5 Cession des activités non stratégique en Europe d'Avanquest

Avanquest a annoncé dans son communiqué de presse du 19 octobre 2023, la finalisation de la cession de ses activités non stratégiques en Europe dans les domaines de la distribution de papier et des logiciels d'architecture (commercialisés principalement sous la marque Architect 3D). Un contrat portant sur la cession, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, de l'activité dite Micro Application, a

été conclu le 4 octobre 2023. Un contrat a été conclu en date du 13 octobre 2023, portant sur la cession de l'activité de logiciels dédiée au « Home design » à la société Encore Software LLC, un partenaire de longue date d'Avanquest spécialisé dans l'édition de logiciels pour le grand public. Un produit net de cession de 0,2 million d'euros a ainsi été constaté lors du premier semestre 2023-2024.

## 1.6 Procédure judiciaire

À la suite de l'assemblée générale du 30 novembre 2022 (« l'Assemblée Générale »), le Dadoun Family Trust et les sociétés 10422339 Canada Inc. et 6673279 Canada Inc. (les « Demandeurs ») ont engagé deux procédures en justice distinctes à l'encontre de Claranova :

1. Procédure au fond à bref délai devant le Tribunal de commerce de Nanterre

Par acte délivré le 13 octobre 2023, les Demandeurs ont engagé une procédure au fond à bref délai devant le Tribunal de commerce de Nanterre, à l'encontre de Claranova et des membres du bureau de l'Assemblée Générale, composé de Pierre Cesarini, Xavier Rojo et Sunny Asset Management.

Ils demandent au Tribunal (i) d'annuler la décision du bureau qui les a privés d'une partie de leurs droits de vote, au motif que les transferts d'actions Claranova entre The Assouline Family Trust, M. Daniel Assouline et 10422339 Canada Inc., survenus le 29 avril 2022, auraient constitué un reclassement interne d'actions, ce qui ne donnerait lieu à aucune obligation de déclaration de franchissement de seuil ; (ii) d'annuler la décision du bureau, qui serait irrégulière et illégale ; (iii) d'annuler l'assemblée générale de Claranova qui s'est tenue le 4 septembre 2023 ; (iv) de condamner les membres du bureau de l'Assemblée Générale à verser aux Demandeurs la somme totale de 180.000 euros au titre d'un prétendu préjudice financier et moral ; (v) de condamner Claranova à verser aux Demandeurs la somme de 500 000 euros au titre d'un prétendu préjudice d'image et de réputation ; (vi) de condamner Claranova et les membres du bureau de l'Assemblée Générale à verser aux Demandeurs la somme de 150 000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Le 28 novembre 2023, Claranova et les membres du bureau de l'Assemblée Générale ont régularisé des conclusions d'incident, sollicitant que les Demandeurs soient condamnés à produire certaines pièces supplémentaires qu'ils invoquent et sur lesquels ils fondent leur action.

Le 1<sup>er</sup> février 2023, Claranova et les membres du bureau de l'Assemblée Générale ont déposé de nouvelles conclusions d'incident, soulevant une cause de nullité de l'action des

Demandeurs et sollicitant la même demande de communication de pièces que dans ses premières conclusions.

Les Demandeurs ont déposé des conclusions en réponse sur cet incident en date du 12 février 2024.

Le Tribunal a fixé l'audience pour statuer sur cet incident au 21 mai 2024.

Les parties échangeront ensuite des conclusions au fond, puis une audience sera fixée par le Tribunal pour statuer sur le fond du dossier.

2. Procédure en référé devant le Président du Tribunal de commerce de Nanterre

Les Demandeurs ont également engagé une procédure devant le Président du Tribunal de commerce de Nanterre, lui demandant de (i) suspendre les effets de la décision par laquelle le bureau de l'Assemblée Générale a privé les Demandeurs d'une partie de leurs droits de vote, jusqu'à ce qu'il soit statué au fond sur la légalité de cette privation ; (ii) condamner Claranova à les rétablir dans l'intégralité de leurs droits de vote, jusqu'à ce qu'il soit statué au fond sur la légalité de cette privation ; (iii) désigner un mandataire ad hoc afin qu'il assiste à l'assemblée générale de Claranova du 29 novembre 2023 et qu'il s'assure que les Demandeurs disposent de l'intégralité de leurs droits de vote ; (iv) condamner Claranova au paiement de 50 000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

À l'issue d'une audience qui s'est tenue le 6 novembre 2023, le Président du Tribunal de commerce de Nanterre a rejeté, par ordonnance du 22 novembre 2023, l'ensemble des demandes des Demandeurs visant à suspendre la décision du bureau de l'Assemblée Générale et a condamné les Demandeurs à payer à Claranova 20 000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Il est précisé que Monsieur Michael Dadoun et Monsieur Daniel Assouline, représentants des Demandeurs, ont été désignés respectivement en qualité d'administrateur et de censeur au sein du Conseil d'Administration de la Société par l'Assemblée générale du 29 novembre 2023.

## 1.7 Autres faits marquants

	Notes
Création de myDevices Europe	2.1

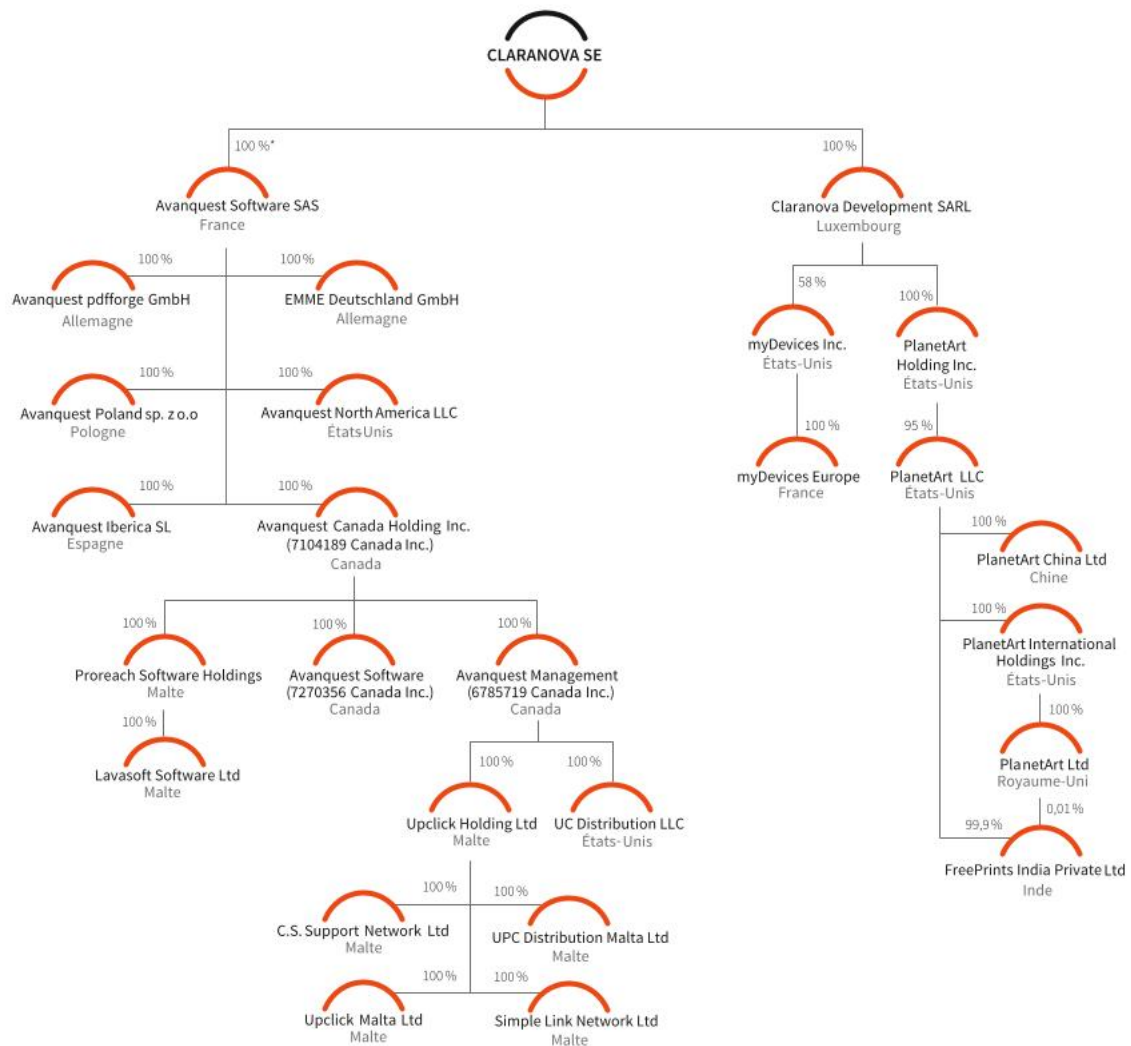
## Note 2 Évolution du périmètre de consolidation

### 2.1 Création de myDevices Europe

Dans le cadre de la réorganisation globale de la structure du Groupe tendant à la séparation des trois divisions : « myDevices », « Avanquest » et « PlanetArt », MyDevices Europe SAS, une société par actions simplifiée dont le siège social est situé Immeuble Adamas, 2 Rue Berthelot 92400 Courbevoie, immatriculée sous le numéro unique d'identification 982 867 939 RCS Nanterre, représentée par

son Président, myDevices Inc., société de droit américain dont le siège social est situé 251 Little Falls Drive, Wilmingt DE 19808 Delaware (Etats-Unis), a été créée spécifiquement pour porter les activités relevant de la division « myDevices » en Europe. MyDevices Europe SAS a été immatriculée le 26 décembre 2023.

## 2.2 Organigramme du Groupe au 31 décembre 2023



\* 100 % moins une action détenue par Pierre Cesarini. Les pourcentages indiqués correspondent aux pourcentages de détention et des droits de vote.

## 2.3 Changement du premier semestre

Société	Division	Pays	Pourcentage de contrôle au		Pourcentage d'intérêt détenu au		Méthode de consolidation au	
			30/06/2023	31/12/2023	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2023	31/12/2023
<b>Sociétés consolidées avec changement dans le pourcentage de détention (fusion)</b>								
myDevices Europe	myDevices	France	-	100 %	-	100 %	-	Intégration globale

## Note 3 Principes comptables

### 3.1 Base de préparation

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board), tels qu'adoptés par l'Union européenne.

Ils ont également été établis pour la période de six mois close au 31 décembre 2023 en conformité avec la norme comptable internationale IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés résumés sont conformes au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne (UE) et publiée par l'International Accounting Standard Board (IASB).

L'établissement des états financiers consolidés nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations qui ont une incidence sur les montants reconnus dans le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux comptes consolidés résumés dont les principales sont :

- l'évaluation des obligations OCEANE (voir note 11.2 du présent chapitre) ;
- l'évaluation de la faculté d'investissement dans les filiales de la Société du Directeur Général (voir note 12.2 du présent chapitre) ;
- l'évaluation des stock-options d'Avanquest Software SAS octroyés à l'un de ses dirigeants au 30 juin 2021 (voir note 12.2 du présent chapitre) ;
- la détermination du montant des provisions courantes et non courantes (voir note 13 du présent chapitre) ;

### 3.2 Référentiel comptable appliqué

Les principales règles et méthodes comptables appliquées dans les états financiers semestriels sont similaires à celles utilisées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 30 juin 2023, à l'exception des textes ci-dessous, adoptés par l'Union européenne et appliqués par le Groupe depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

- Modifications d'IAS 8 : « Définition des estimations comptables » ;
- Modifications d'IAS 1 et de l'IFRS Practice Statement 2 : « Informations à fournir sur les méthodes comptables » ;
- Modifications d'IAS 12 : « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction » ;
- Modifications d'IAS 12 « Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 ».

Ces amendements de normes ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés semestriels résumés clos au 31 décembre 2023.

Pour l'exercice 2023-2024, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune autre norme, modification ou interprétation.

- la détermination du montant des remises, ristournes et autres déductions en lien avec les accords commerciaux sur le pôle PlanetArt ;
- l'évaluation des bonus de certains managers en fonction de l'atteinte des objectifs annuels ;
- la détermination de la projection du taux d'impôt effectif sur l'exercice (voir note 7 du présent chapitre) ;
- l'activation d'une partie des impôts différés relatifs notamment aux déficits reportables, sur la base d'un horizon raisonnable de consommation de ces déficits (cinq années) ;
- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs incorporels ;
- l'identification et l'évaluation des transactions avec les parties liées (voir note 17 du présent chapitre) ;
- l'évaluation et le traitement comptable des bons de souscription d'actions myDevices accordés dans le cadre d'un accord avec un partenaire commercial ;
- la détermination des durées conformes à l'usage attendu des biens loués et des taux marginaux d'endettement en application de la norme IFRS 16 ;
- la reconnaissance du revenu sur certains contrats IoT en application de la norme IFRS 15 ;
- appréciation de la continuité d'exploitation.

Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent le cas échéant se révéler différentes de la réalité.

Les nouvelles normes, modifications et interprétations publiées d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> juillet 2023 pouvant avoir un impact sur les états financiers du Groupe sont les suivantes :

- Modifications d'IFRS 16 : « Obligation locative découlant d'une cession-bail » ;
- Modifications d'IAS 1 :
  - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants »,
  - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur »,
  - « Passifs non courants assortis de clauses restrictives » ;
- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 : « Accords de financement de fournisseurs » ;
- Modifications d'IAS 21 « Absence de convertibilité ».

Ces textes ne seront d'application obligatoire pour Claranova que pour son exercice 2024-2025. Le groupe doit encore analyser précisément ces textes, mais n'en attend pas d'effet significatif sur ses comptes.

## Note 4 Effet de la saisonnalité

L'activité du Groupe est soumise à des fluctuations saisonnières. Historiquement, le niveau des ventes, le résultat opérationnel courant normalisé et la trésorerie nette du Groupe sont généralement plus élevés au quatrième trimestre de l'année civile.

## Note 5 Éléments courants de l'activité opérationnelle

### 5.1 Principes généraux

Les principaux décideurs opérationnels (le Directeur Général, Pierre Cesarini et le Directeur Général Délégué en charge de la Direction Administrative et Financière du Groupe, Xavier Rojo) ont continué de suivre, au premier semestre, les activités de Claranova par secteur opérationnel défini en trois pôles d'activité (voir section 1.2 du Chapitre 1 du présent document).

Les indicateurs clés revus et utilisés en interne par les principaux décideurs opérationnels pour évaluer la performance des secteurs opérationnels sont :

- le chiffre d'affaires ;
- le résultat opérationnel courant (ROC) normalisé <sup>(1)</sup> ;
- la marge opérationnelle courante normalisée, qui correspond au ratio ROC normalisé sur chiffre d'affaires.

Seuls ces indicateurs font l'objet d'un suivi par pôle, les autres indicateurs clés revus et utilisés en interne par les principaux décideurs opérationnels faisant l'objet d'un suivi au niveau du Groupe.

### 5.2 Secteurs opérationnels

#### Passage du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel courant normalisé

(en millions d'euros)	S1 2023-2024 (6 mois)	S1 2022-2023 (6 mois)	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>23,9</b>	<b>13,8</b>	
Impact IFRS 16 sur les charges de loyers	(2,7)	(2,1)	Note 9
Paiements fondés sur des actions y compris charges sociales	0,3	0,5	Note 12.2
Dotations aux amortissements	6,0	5,3	
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT NORMALISÉ</b>	<b>27,5</b>	<b>17,4</b>	

#### Informations par division

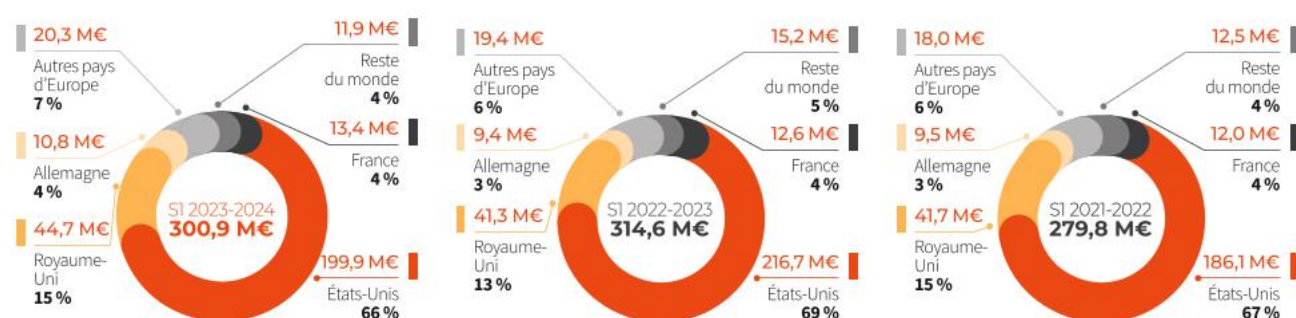
(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel courant normalisé		Marge opérationnelle	
	S1 2023-2024	S1 2022-2023	S1 2023-2024	S1 2022-2023	S1 2023-2024	S1 2022-2023
PlanetArt	234,7	254,5	16,6	12,7	7,1 %	5,0 %
Avanquest	61,4	57,2	10,9	6,3	17,7 %	10,9 %
myDevices	4,8	2,9	(0,0)	(1,6)	- 0,8 %	- 55,9 %
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>300,9</b>	<b>314,6</b>	<b>27,5</b>	<b>17,4</b>	<b>9,1 %</b>	<b>5,5 %</b>

(1) Le résultat opérationnel courant (ROC) normalisé correspond au résultat opérationnel courant avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, des dotations aux amortissements, et de l'impact de la norme IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location. Cet indicateur prend en compte les frais centraux répartis entre les différents secteurs opérationnels.



## Chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	S1 2023-2024 (6 mois)	%	S1 2022-2023 (6 mois)	%
France	13,4	4 %	12,6	4 %
États-Unis	199,9	66 %	216,7	69 %
Royaume-Uni	44,7	15 %	41,3	13 %
Allemagne	10,8	4 %	9,4	3 %
Autres pays d'Europe	20,3	7 %	19,4	6 %
Reste du monde	11,9	4 %	15,2	5 %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>300,9</b>	<b>100 %</b>	<b>314,6</b>	<b>100 %</b>



## Note 6 Autres charges et produits opérationnels

### 6.1 Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels sont les produits et charges de nature inhabituelle, non fréquents ou non récurrents, et ne faisant pas partie du cycle d'exploitation standard du Groupe. Ils comprennent notamment les impacts des opérations d'acquisition ou de réorganisation dans les filiales, ou de tout autre événement généralement non récurrent.

### 6.2 Autres charges et produits opérationnels au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Notes	S1 2023-2024 (6 mois)	S1 2022-2023 (6 mois)
Acquisitions d'actifs par le pôle Avanquest		(0,4)	
Bonus de rétentions		(0,4)	(1,8)
Cessions d'actifs par le pôle Avanquest		0,3	
Produits et charges de restructuration		(0,8)	(0,3)
Litiges divers		(0,3)	
Autres charges non courantes		(0,3)	
<b>TOTAL</b>		<b>(1,9)</b>	<b>(2,2)</b>

## Note 7 Charge d'impôts

Le taux effectif d'imposition retenu au 31 décembre résulte d'une projection du taux effectif estimé pour l'exercice. Sur cette base, le taux effectif d'imposition s'établit à 28,4 % au premier semestre 2024, en baisse par rapport au premier semestre 2023 (31,3 %). Les hypothèses utilisées au 30 juin 2023 pour l'activation des déficits fiscaux n'ont pas évolué.

Les déficits fiscaux générés sur la période n'ont pas été activés.

Sur cette base et après retraitements du résultat financier essentiellement porté par Claranova SE et fortement impacté par les OCEANE émises (voir note 11.2 du présent chapitre), le taux effectif d'imposition s'établit à 28,8 % au 31 décembre 2023.

(en millions d'euros)	Notes	S1 2023-2024 (6 mois)	S1 2022-2023 (6 mois)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>8,4</b>	<b>(0,8)</b>
<b>Résultat avant impôt retraité</b>		<b>21,9</b>	<b>11,6</b>
Charge d'impôts	Note 7	(6,2)	(3,6)
Taux d'impôt effectif		28,4 %	31,3 %

## Note 8 Actifs incorporels (écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles)

### 8.1 Valeur nette comptable des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	Net 30/06/2023	Acquisitions/Entrées de périmètre	Écart de conversion	Net 31/12/2023
Pôle Avanquest	86,7	-	(1,0)	85,7
Pôle PlanetArt	10,4	-	(0,2)	10,2
<b>TOTAL</b>	<b>97,1</b>	<b>-</b>	<b>(1,2)</b>	<b>95,9</b>

### 8.2 Valeur nette comptable des actifs incorporels à durée définie

(en millions d'euros)	Brut Juin 2023	Acquisitions	Cessions/ Virement de poste à poste	Variation périmètre/ Variation change	Brut Décembre 2023	Amort. et provision Décembre 2023	Net Décembre 2023
Frais de développement et logiciels	38,0	0,1	(0,9)	(0,4)	36,8	(24,7)	12,1
Marques et fonds commerce	8,8	-	(0,2)	(0,1)	8,5	(1,5)	6,9
Portefeuilles clients	2,1	-	-	(0,0)	2,1	(0,8)	1,4
Autres	1,1	-	(0,6)	(0,0)	0,4	(0,3)	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>50,0</b>	<b>0,1</b>	<b>(1,7)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>47,8</b>	<b>(27,4)</b>	<b>20,4</b>

### 8.3 Suivi de la valeur

Au 31 décembre 2023, le Groupe a procédé à la revue de la valeur de ses écarts d'acquisition sur la base des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) historiques (voir Chapitre 2, Note 16 du document d'enregistrement universel 2022-2023).

#### Écart d'acquisition des UGT du pôle Avanquest

Les écarts d'acquisition du pôle sont constitués à hauteur de 24 % de l'acquisition récente de pdfforge et le reste provenant de l'acquisition des activités Upclick, SodaPDF et Adaware. Les synergies entre ces activités et les activités historiques du pôle sont telles que ces actifs sont testés globalement au sein d'une UGT unique du pôle Avanquest.

Au 30 juin 2023, le Groupe avait conclu que la valeur recouvrable de l'UGT testée excédait sa valeur comptable. Les tests de sensibilité réalisés n'auraient pas conduit à déprécier les écarts d'acquisition du pôle. Au 31 décembre 2023, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié. Les événements de la période ne remettent pas en cause ces conclusions.

#### Écart d'acquisition des UGT du pôle PlanetArt

Les écarts d'acquisition du pôle sont constitués à hauteur de 93 % de l'acquisition récente des actifs I See Me! lors de l'exercice 2022. Le solde des écarts d'acquisition du pôle correspond aux actifs incorporels à durée de vie indéfinie générés lors de l'acquisition des activités Personal Creations (0,5 million d'euros) et de CafePress (0,2 million d'euros). Les synergies entre ces activités et les activités historiques du pôle sont telles que ces actifs sont testés globalement au sein d'une UGT unique du pôle PlanetArt.

Au 30 juin 2023, le Groupe avait conclu que la valeur recouvrable de l'UGT testée excédait sa valeur comptable. Les tests de sensibilité réalisés n'auraient pas conduit à déprécier les écarts d'acquisition du pôle. Au 31 décembre 2023, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié. Les événements de la période ne remettent pas en cause ces conclusions.

## Note 9 Contrats de location

L'impact principal est dû à la prolongation d'un contrat de location de bureaux aux États-Unis pour trois ans supplémentaires pour 1,9 million d'euros.

### Droit d'utilisation à l'actif

(en millions d'euros)	Brut Juin 2023	Augmentation des droits d'utilisation	Cessation de contrats	Amortissements cumulés	Variation périmètre / Variation change	Net Décembre 2023
Constructions	24,0	3,8	(0,2)	(14,0)	(0,4)	13,2
Véhicules	0,1	-	0,0	(0,1)	0,0	0,0
Autres immobilisation	0,9	-	0,0	(0,2)	0,0	0,7
<b>TOTAL</b>	<b>25,0</b>	<b>3,8</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(14,3)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>13,9</b>

### Dettes locatives

(en millions d'euros)	Décembre 2023
Valeur nette des dettes locatives à l'ouverture	13,2
Augmentation des dettes locatives	3,7
Cessions de contrats	-
Remboursement des dettes locatives	(2,3)
Écart de conversion	(0,2)
<b>Valeur nette des dettes locatives à la clôture</b>	<b>14,4</b>
Dettes locatives non courantes <sup>(1)</sup>	9,7
Dettes locatives courantes	4,7
<b>VALEUR NETTE DES DETTES LOCATIVES À LA CLÔTURE</b>	<b>14,4</b>

(1) Dont 0,1 million d'euros à plus de cinq ans.

## Note 10 Clients et comptes rattachés

(en millions d'euros)	Décembre 2023	Juin 2023
Clients et comptes rattachés	18,7	11,4
Dép. clients et comptes rattachés	(1,5)	(1,6)
<b>TOTAL</b>	<b>17,2</b>	<b>9,8</b>

À la date de ce document, il n'y a pas eu à la connaissance du Groupe d'événements ayant eu un impact significatif identifiable sur son risque de crédit ou la solvabilité de ses créances sur le semestre.

## Note 11 Financements et endettement net

### 11.1 Impacts sur le résultat de la période

Sur le premier semestre, les intérêts d'emprunts s'élèvent à 3 millions d'euros. L'amortissement de la dette financière relative aux OCEANE a entraîné une charge sur la période de 9 millions d'euros. L'effet lié à l'application de la méthode du coût amorti est de - 0,1 million d'euros.

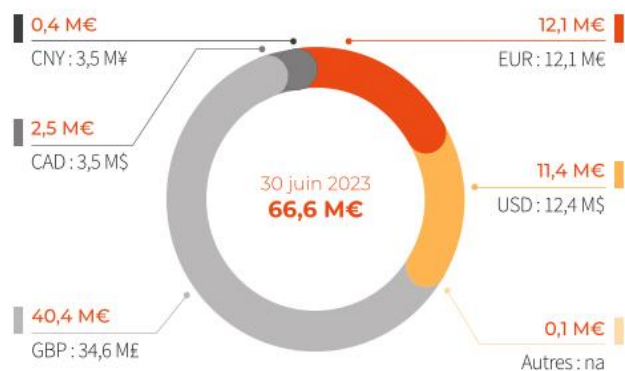
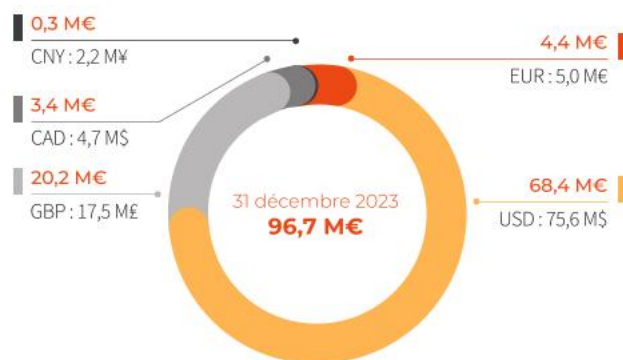
## 11.2 Impacts sur le bilan de la période

## Endettement (hors dettes locatives)

(en millions d'euros)	31/12/2023	30/06/2023	31/12/2022
<b>Financements gérés au niveau de Claranova SE</b>			
Financement obligataire – ORNANE	-	28,5	29,4
Financement obligataire – EURO PP	19,6	19,4	19,4
Financement obligataire – OCEANE	79,8	70,9	63,1
PGE	3,0	3,0	4,0
Titres de créances	-	14,5	14,3
Intérêts courus non échus	2,0	4,3	2,7
Emprunt SaarLB	16,9	19,3	19,2
<b>Financements bancaires des filiales</b>			
Emprunt myDevices Inc.	2,2	1,9	0,8
Emprunt PlanetArt LLC	6,5	8,9	11,9
Emprunt Avanquest	7,5	8,0	9,5
Concours bancaires courants	0,1	0,1	
Autres dettes <sup>(1)</sup>			11,7
<b>Endettement (hors dettes locatives)</b>	<b>137,4</b>	<b>178,8</b>	<b>185,9</b>
<b>Trésorerie</b>	<b>96,6</b>	<b>66,8</b>	<b>121,2</b>
<b>ENDETTEMENT NET</b>	<b>40,8</b>	<b>112,0</b>	<b>64,8</b>

(en millions d'euros)	Total	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	99,4	99,4		
Emprunts auprès d'établissements bancaires	36,0	10,2	20,8	5,0
Autres	0,1	0,1		
Intérêts courus non échus	2,0	2,0		
<b>Endettement (hors dettes locatives)</b>	<b>137,4</b>	<b>111,6</b>	<b>20,8</b>	<b>5,0</b>
Dettes financières non courantes	25,8		20,8	5,0
Dettes financières courantes	111,6	111,6		
<b>ENDETTEMENT (HORS DETTES LOCATIVES)</b>	<b>137,4</b>	<b>111,6</b>	<b>20,8</b>	<b>5,0</b>

## Trésorerie disponible



### 11.3 Impacts sur la Liquidité

La capacité de remboursement du Groupe, en particulier des emprunts et engagements portés par la maison mère, est étroitement liée aux remontées de trésorerie (matérialisées notamment par des accords de management fees et des contrats de prêts miroirs) de la part des filiales portant les activités. Un arrêt brusque de la croissance de ces activités ou une dégradation soudaine et importante de leur rentabilité pourrait altérer la capacité de remboursement et d'endettement du Groupe. La position de trésorerie au 31 décembre 2023 du Groupe est de 96,6 millions d'euros. Les emprunts et autres dettes financières s'élèvent à

137,4 millions d'euros. Par conséquent, la dette nette du Groupe demeure faible à 40,8 millions d'euros au 31 décembre 2023.

À la date de publication de ce rapport financier semestriel, le Groupe a conclu des accords aux termes et en conséquence desquels son endettement financier net sera augmenté d'environ 13 millions d'euros (à environ 55 millions d'euros). Les modifications significatives sur le profil de la dette financière du Groupe ainsi que le niveau de trésorerie sont détaillées au sein du Chapitre 2, Note 18 dans les événements postérieurs à la clôture. Après prise en compte des effets du refinancement, le Groupe a procédé à une revue de son risque de liquidité (cf. Chapitre 2 Note 15).

### 11.4 Emprunts obligataires

#### ORNANE

Le 14 juin 2018, Claranova a lancé une émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) à échéance du 1<sup>er</sup> juillet 2023 d'un montant nominal de 28 999 999,60 euros.

Les obligations, de valeur nominale 1,10 euro, portent intérêt à un taux nominal annuel de 5,0 %.

Selon les normes IFRS, l'ORNANE est une dette obligataire comprenant deux composantes :

- une composante obligataire, comptabilisée en dette au coût amorti ;
- une composante actions (dérivé), comptabilisée en dette market-to-market.

Les frais financiers liés à l'émission des ORNANE ont été comptabilisés en diminution de la dette au bilan. La composante obligataire de l'ORNANE est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs par un taux d'intérêt effectif (taux sans risque ajusté du spread de crédit). La variation de la composante obligataire est constatée en résultat financier.

La variation de juste valeur du dérivé est constatée en résultat financier sur une ligne distincte « Revalorisation juste valeur des instruments financiers ». L'effet de ce principe de comptabilisation est sans impact sur les flux de trésorerie. La juste valeur du dérivé incorporé est déterminée par un expert externe selon le modèle Cox, Ross et Rubinstein.

Par ailleurs, l'ORNANE donne l'option de limiter le nombre d'actions à émettre en cas de conversion. Les obligations arrivent à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2023. La Société a remboursé à la date de maturité (1<sup>er</sup> juillet 2023) en numéraire l'ensemble des ORNANE.

#### OCEANE émises pour 50 millions d'euros par Claranova SE auprès d'Heights

Le 16 août 2021, Claranova SE a procédé à l'émission de 3 846 154 obligations à Option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes de la société (OCEANE) pour un montant total de 50 millions d'euros, soit 13 euros par obligation, souscrites en intégralité par le fonds d'investissement Heights Capital Management Inc.

#### Caractéristiques

- Maturité à 5 ans, soit au 16 août 2026.
- Coupon (intérêts) à 4,5 % par an payable en trésorerie chaque semestre.
- Parité actuelle : 1 action pour 1 obligation.
- Option de conversion (en totalité ou en partie) : à tout moment à la main de l'investisseur en cas d'Offre Publique d'Achat sur les titres de Claranova SE, ou à partir du 2<sup>e</sup> anniversaire de l'émission à la main de l'investisseur jusqu'à la date de maturité des obligations, ou à partir du 3<sup>e</sup> anniversaire à la main de Claranova jusqu'à la date de maturité des obligations si le cours de Bourse de l'action Claranova dépasse 27 euros pendant au moins 30 jours ouvrés consécutifs.
- Options de remboursement anticipé :
  - à la main de l'investisseur (put) à partir du 3<sup>e</sup> anniversaire de l'émission pour un montant maximal de 2 fois le montant de l'investissement initial (incluant l'intégralité des intérêts déjà versés) ;
  - à la main de Claranova (call), avant le 2<sup>e</sup> anniversaire de l'émission pour un montant maximal de 1,75 fois le montant de l'investissement initial (incluant l'intégralité des intérêts déjà versés), entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> anniversaire de l'émission pour un montant maximal de deux fois le montant de l'investissement initial (incluant l'intégralité des intérêts déjà versés), ou après le 3<sup>e</sup> anniversaire de l'émission pour un montant maximal de 2,25 fois le montant de l'investissement initial (incluant l'intégralité des intérêts déjà versés).

À moins qu'elles ne soient converties, rachetées ou rachetées et annulées avant l'échéance, les obligations sont remboursables au pair le 16 août 2026.

À la date de publication de ce rapport, le Groupe a conclu des accords afin de rembourser et refinancer ces obligations (cf. Note 18 événements postérieurs à la clôture).

## Note 12 Capital social

### 12.1 Capital social

#### Évolution du capital social

	Unités	Montant en euros
<b>Au 30 juin 2023</b>	45 990 070	45 990 070
Augmentation de capital	11 216 840	11 216 840
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	57 206 910	57 206 910

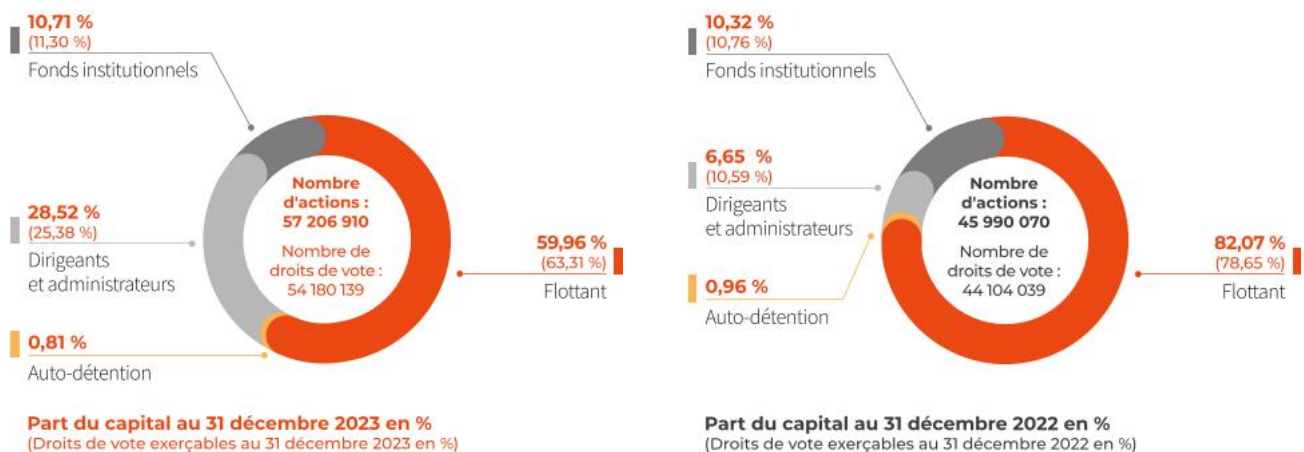
L'évolution du nombre d'actions auto-détenues est telle que ci-dessous :

	Unités
<b>Au 30 juin 2023</b>	482 433
Variation relative au contrat de liquidité <sup>(1)</sup>	(17 127)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>465 306</b>

(1) 311 654 actions ont été acquises pour 328 781 actions cédées dans le cadre du contrat de liquidité entre le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et le 31 décembre 2023.

#### ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

La répartition de l'actionariat de la Société a été estimée comme suit :



À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2023, il n'existe aucun actionnaire détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote autre que (i) Lafayette Investment Holdings LLC et (ii) le concert composé de 10422339 Canada Inc., Michael Dadoun, 6673279 Canada Inc. et de Monsieur Eric Gareau.



## 12.2 Autres titres donnant accès au capital et stock-options

### Autres titres donnant accès au capital de Claranova SE

	Décembre 2023
Nombre d'actions existantes	57 206 910
Actions auto-détenues	465 306
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>56 741 604</b>
Effet dilutif des stock-options	24 510
Effet dilutif des BSA (2017)	375 220
Effet dilutif des OCEANES	3 846 154
<b>Nombre pondéré d'actions théorique</b>	<b>60 987 488</b>

### Autres titres donnant accès au capital des filiales

Les évolutions significatives relatives aux titres donnant accès au capital des filiales par rapport à la situation au 30 juin 2023 (voir Chapitre 2, Note 25 du document d'enregistrement universel 2022-2023) sont les suivantes :

#### Avanquest Software SAS

Au 30 juin 2021, Avanquest Software SAS a octroyé une option de souscription d'actions à l'un de ses dirigeants.

Au 31 décembre 2021, l'intégralité des stock-options a été souscrite par le bénéficiaire, soit 2 878 269 stock-options donnant droit à 2 878 269 actions ordinaires de cette entité.

Au 31 décembre 2023, une charge de personnel à hauteur de 0,1 million d'euros a été passée sur la période.

#### Faculté d'investissement du Directeur Général du Groupe dans les filiales de la Société

L'Assemblée Générale de Claranova SE a approuvé, dans le cadre de la politique de rémunération pour l'exercice 2020-2021 du Directeur Général, les modalités définitives des instruments lui donnant accès au capital de certaines filiales de la Société (la « Faculté d'Investissement ») (voir Chapitre 2, Note 25.2 du document d'enregistrement universel 2021-2022).

Ces instruments ont été émis suite à l'Assemblée Générale et ont été souscrits à leur juste valeur par le Directeur Général de Claranova en date du 9 décembre 2021, sous la forme d'une action de préférence X (ADP X) au niveau d'Avanquest Software SAS, et de deux instruments au niveau d'Avanquest America Holding LLC reflétant respectivement les performances de ses filiales myDevices Inc. (100 actions de préférence Y – ADP Y) et PlanetArt LLC. (100 actions de préférence Z – ADP Z), autonomes les uns des autres.

### Caractéristiques

Chaque instrument donne droit au Directeur Général de recevoir 10 % de la somme, nette d'endettement, revenant (indirectement) à Claranova SE (la « Distribution ») si et seulement si la valeur, à la date d'émission de l'instrument, de la quote-part détenue (indirectement) par Claranova SE dans les fonds propres de la filiale (après prise en compte d'une quote-part de l'endettement Groupe porté au niveau de Claranova SE) (la « Valeur de Référence ») est multipliée par trois à un moment quelconque entre la date d'émission de l'instrument et le 30 juin 2026 (la « Condition »).

La satisfaction de la Condition sera constatée :

- lors d'un événement de liquidité (cession totale, cession partielle visant au moins 50 % du capital de la filiale, cession d'actifs qualifiante, introduction en Bourse qualifiante) intervenant le 30 juin 2026 au plus tard et au résultat duquel la Valeur de Référence est multipliée par trois ;
- à défaut d'un tel événement de liquidité d'ici le 30 juin 2026, au regard d'une évaluation indépendante (i) diligentée par le Directeur Général en fin de troisième année ou en fin de quatrième année si et seulement si le Conseil d'Administration s'est initialement opposé à la réalisation d'un événement de liquidité et (ii) au résultat de laquelle la Valeur de Référence est multipliée par trois.

Si la Condition est satisfaite, la Distribution interviendra :

- lors d'un ou plusieurs événements de liquidité intervenant d'ici le 30 juin 2026, le Directeur Général percevant alors 10 % de la somme perçue par le Groupe lors du ou des dits événements de liquidité ;
- à défaut de liquidité totale d'ici le 30 juin 2026, peu de temps après cette date sur la base de la valeur de marché de la filiale à cette date, le Directeur Général percevant alors 10 % de la valeur de la quote-part détenue (indirectement) par la Société dans les fonds propres de la filiale au 30 juin 2026.

Si au 1<sup>er</sup> juillet 2026, ou à la date à laquelle le Directeur Général quitte le Groupe si celle-ci est antérieure au 30 juin 2026, la Condition n'est pas satisfaite, les instruments lui seront rachetés au prix de 1 euro par type d'instrument.

Les caractéristiques complètes sont détaillées au Chapitre 3, paragraphe 3.3.2.1.1 du document d'enregistrement universel 2022-2023 disponible sur le site Internet de la Société.

Bénéficiaires	Directeur Général de Claranova
Date d'Assemblée Générale	01/12/2021
Nombre de titres autorisés	201
dont Avanquest Software SAS	1
dont Avanquest America Holding Inc. – PlanetArt	100
dont Avanquest America Holding Inc. – myDevices	100
Date du Conseil d'Administration	23/07/2021
Nombre de titres attribués au 31/12/2023	201
Nombre de bénéficiaires	1
Prix de souscription total (en milliers d'euros)	176,2
dont Avanquest Software SAS	34,1
dont Avanquest America Inc. – PlanetArt	132,1
dont Avanquest America Inc. – myDevices	10,0
Période de souscription	Suite à l'approbation de l'Assemblée Générale
Période d'exercice	jusqu'au 30/06/2026
Conditions d'acquisition des droits	Valeur du pôle sous-jacent triplée Survenance d'un événement de liquidité relatif au pôle
Titres perdus ou annulés	0
Titres souscrits au 31/12/2023	201
Droits acquis au 31/12/2023	aucun

### Méthode comptable

Les ADP composant la Faculté d'Investissement sont des instruments financiers vendus au Directeur Général en tant que manager du groupe Claranova et dont la valeur est conditionnée à sa présence dans le Groupe, lui donnant le droit de recevoir un montant en trésorerie sur la base de la valeur des actions ou des actifs de certaines entités du

Groupe. En application de la norme IFRS 2, ces ADP sont des instruments cash-settled comptabilisés en dette financière variant à la juste valeur par résultat.

La juste valeur de ces instruments doit être réévaluée à chaque clôture, et si celle-ci vient à augmenter la charge de personnel correspondante sera étalée sur la durée de vesting estimée de chaque instrument et comptabilisée en charges de personnel.

### Impacts financiers sur la période

Les ADP ayant été souscrites pour leur juste valeur, la charge IFRS 2 est nulle à la date de souscription.

Au 31 décembre 2023, les hypothèses actuarielles et hypothèses relatives à l'activité et aux probabilités de vesting des ADP ont entraîné une modification de la juste valeur amenant la comptabilisation d'une charge dans les comptes consolidés semestriels de 0,04 million d'euros.

### Note 13 Provisions non courantes

(en millions d'euros)	Provisions décembre 2023	Provisions juin 2023
Risques fiscaux <sup>(1)</sup>	0,4	0,6
Risques sociaux <sup>(2)</sup>	1,9	1,5
Autres		0,4
<b>Provisions non courantes</b>	<b>2,2</b>	<b>2,5</b>

(1) Concernent les risques non relatifs aux impôts sur les bénéfices du pôle Avanquest.

(2) Concernent les réorganisations pour le compte des filiales.

## Note 14 Tableau des flux de trésorerie consolidés

### 14.1 Autres éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation

(en millions d'euros)	S1 2023-2024 (6 mois)	S1 2022-2023 (6 mois)
<b>ÉLÉMENTS SANS IMPACT SUR LA TRÉSORERIE :</b>		
ORNANE (étalement frais émission)	0,0	0,1
Euro PP (étalement frais émission)	0,1	0,1
OCEANE (étalement frais émission)	0,6	0,6
BPI & Emprunt PDF Forge (étalement frais émission)	0,1	0,1
Amortissement prime de remboursement des OCEANES	9,0	6,9
Divers	1,6	(0,2)
<b>ÉLÉMENTS NON LIÉS À L'EXPLOITATION :</b>		
Complément de prix – pdfforge	0,3	0,0
<b>TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE OU NON LIÉS À L'EXPLOITATION</b>	<b>11,6</b>	<b>7,6</b>

### 14.2 Incidence des variations de périmètre sur les flux de trésorerie nets lié à l'investissement

(en millions d'euros)	S1 2023-2024 (6 mois)	S1 2022-2023 (6 mois)
Flux de trésorerie net résultant de l'acquisition des actifs CafePress au sein de PlanetArt LLC		(0,7)
Flux de trésorerie net résultant de l'acquisition des actifs I See Me! au sein de PlanetArt LLC		(1,6)
Flux de trésorerie net résultant de l'acquisition de pdfforge		(19,0)
<b>INCIDENCE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE NET DE LA DISTRIBUTION AUX MINORITAIRES</b>	<b>-</b>	<b>(21,3)</b>

### 14.3 Encaissements liés aux emprunts

(en millions d'euros)	S1 2023-2024 (6 mois)	S1 2022-2023 (6 mois)
Nouveaux tirages auprès de la banque Cathay <sup>(1)</sup>	0,3	
Emprunt lié à l'acquisition de pdfforge net des frais d'émission		19,2
<b>ENCAISSEMENTS LIÉS AUX EMPRUNTS</b>	<b>0,3</b>	<b>19,2</b>

(1) Voir note 11.1 du présent chapitre.

## Note 15 Risques et incertitudes

A l'exception du risque de liquidité, les principaux risques et incertitudes auxquels Claranova estime être exposé à la date du présent rapport financier semestriel sont ceux détaillés au Chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2022-2023.

Après prise en compte des effets du refinancement (cf. Note 18, événements postérieurs à la clôture : Refinancement de l'OCEANE), le Groupe a procédé à une revue de son risque de liquidité. Les circonstances qui étaient susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son activité et constituaient des incertitudes significatives sur la continuité de l'exploitation ont ainsi été levées. Le Groupe considère être en mesure de faire face à ses échéances pour les 12 mois à venir. Le Groupe estime par ailleurs à date, sur la base des dernières prévisions, être en mesure de respecter les ratios financiers qui seront testés trimestriellement dans le cadre de ce refinancement.

La Société n'a par ailleurs pas identifié de risque ou incertitude complémentaire significatifs à la date du présent document.

## Note 16 Évolution des engagements hors bilan

### Engagement et garanties donnés

- Aux termes du contrat de travail conclu en date du 22 janvier 2019 entre la Claranova Development et Pierre Cesarini, Claranova Development s'est notamment engagée, au titre de l'article 10.2.8 du contrat, à souscrire à une police d'assurance contre la perte involontaire d'emploi de Pierre Cesarini ; étant précisé que le contrat de travail prévoit que, dans le cas où ladite police d'assurance ne serait pas activable, la société sera tenue, de compenser les indemnités dues au titre d'une pleine activation de la police d'assurance sur une période de 18 mois.
- Aux termes de l'article 6.1 du Contrat de Mandat Social conclu en date du 29 juillet 2022, Claranova s'est engagée à souscrire, au bénéfice de Xavier Rojo, un contrat d'assurance perte d'emploi auprès de la Garantie Sociale des Chefs d'Entreprise (GSC) pour une durée d'indemnisation de 24 mois. Le contrat d'assurance GSC ayant été souscrit par Claranova avec effet au 1er janvier 2024 et la Société, en dépit des efforts et actions entrepris auprès des services de l'organisme GSC, n'ayant pas été en position de souscrire une option de couverture d'indemnisation au-delà de dix-huit (18) mois, la Société sera tenue de compenser la période d'indemnisation non couverte par la GSC.

### Engagements et garanties reçus

Depuis la publication du document d'enregistrement universel 2022-2023 (voir Chapitre 2, Note 34), le Groupe a recensé la modification suivante :

Cautionnement personnel et solidaire de Victor Pereira Da Silva et Laurent Guerry, associés de la société Micro Application, société par actions simplifiée au capital de

50.000 €, dont le siège social est sis 7 rue de la Terrasse 94260 Fresnes, immatriculée sous le numéro 979 238 003 RCS Créteil, en garantie des obligations de cette dernière au titre de l'acte de cession de l'activité dite Micro Application par Avanquest Software.

## Note 17 Principales transactions avec les parties liées

Depuis la publication du document d'enregistrement universel 2022-2023, il n'a été conclu aucune convention autre que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, intervenue directement ou par

personne interposée, entre l'un des membres du Conseil ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de Claranova SE.

## Note 18 Événements postérieurs à la clôture

### Liquidation FreePrints India

Par décisions en date du 17 janvier 2023, le conseil d'administration de la société PlanetArt, LLC, a décidé de procéder à la liquidation de sa filiale indienne, FreePrints India Private Limited. La procédure de liquidation est clôturée avec effet au 12 février 2024.

### Rachat des intérêts minoritaires de PlanetArt LLC

Conformément à l'accord conclu, en janvier 2022, pour le rachat échelonné des intérêts minoritaires, PlanetArt LLC, en conséquence de l'atteinte d'un ROC normalisé de 16,9 millions d'euros sur le semestre clos le 31 décembre 2023, a procédé, le 6 mars 2024, au rachat de 65 actions de préférence auprès de Société Commune Européenne de Participation (SCEP), pour un montant de 5,1 millions d'euros.

L'accord de rachat est assorti d'une clause de sortie conjointe en fonction du nombre d'actions détenues par la SCEP au 31 décembre 2024.

### Actionnariat de la Société

La Société a été informée le 12 février 2024, par Monsieur Loïc Carrère, de la détention de 5,02 % du capital et des droits de vote de Claranova, directement ou indirectement par la société Tabbycat qu'il contrôle.

## Évolution de la composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration réuni le 26 mars 2024 a pris acte de la démission de Francis Meston de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de la société (depuis l'Assemblée générale du 29 novembre 2023) avec effet à cette date. Le Conseil d'administration a décidé de nommer Marc Goldberg en qualité de Président
























du Conseil d'administration (déjà administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration depuis le 29 novembre 2023), Craig Forman (déjà administrateur) en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration et Michele Anderson (déjà administratrice) en qualité de Président du Comité RSE avec effet au 26 mars 2024.

Le Conseil d'administration réuni le 26 mars 2024 a pris l'engagement d'inviter un représentant de Cheyne Capital Management à chaque réunion du conseil d'administration dans l'attente de la nomination officielle d'un censeur par l'assemblée générale de la société conformément aux termes de la documentation de refinancement (cf. événements postérieurs à la clôture suivant : refinancement de la dette OCEANE).

Le Conseil d'administration réuni le 28 mars 2024 a pris acte de la démission de Roger Bloxberg de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 27 mars 2024.

Il est rappelé que Monsieur Michael Dadoun et Monsieur Daniel Assouline, respectivement administrateur et censeur au sein du Conseil d'Administration de la Société depuis l'Assemblée générale du 29 novembre 2023, représentent les Demandeurs dans le cadre des deux procédures contentieuses opposant la Société et le Dadoun Family Trust et les sociétés 10422339 Canada Inc. et 6673279 Canada Inc, mentionnées au sein de la Note 1.6 de ce rapport financier semestriel.

À l'issue de ces décisions, le Conseil d'administration de la Société est composé ainsi au 4 avril 2024 :




Nom	Nationalité	Âge	Organe de gouvernance				Nombre d'actions <sup>(1)</sup>	Mandat de membre du Conseil d'Administration	
			CA	Comité Audit	Comité NR	Comité RSE		Début	Fin <sup>(3)</sup>
 <b>Marc Goldberg</b> <sup>(2)</sup> 		59	✓				9 090 925	29/11/2023 <sup>(4)</sup>	30/06/2027
 <b>Michele Anderson</b> 		58	✓			✓	0	29/11/2023 <sup>(4)</sup>	30/06/2027
 <b>Michael Dadoun</b> 	 	55	✓			✓	1 301 713	29/11/2023 <sup>(4)</sup>	30/06/2027
 <b>Christine Hedouis</b> 		53	✓	✓			0	10/12/2020	30/06/2024
 <b>Craig Forman</b> 	 	62	✓			✓	0	04/09/2023	30/06/2027
 <b>Gabrielle Gauthey</b> 		61	✓	✓			0	04/09/2023	30/06/2027
<b>CENSEUR</b>									
 <b>Daniel Assouline</b> 		54					2 694 598	29/11/2023 <sup>(4)</sup>	30/06/2027

(1) Nombre d'actions détenues directement ou indirectement dans la Société au 31 décembre 2023.

(2) Aux termes de décisions du 26 mars 2024, le Conseil d'Administration a désigné (i) Monsieur Marc Goldberg en qualité de Président du Conseil d'administration, (ii) Monsieur Craig Forman en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration.

(3) Les mandats se terminant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre du Conseil, conformément à la loi.

(4) Marc Goldberg, Michele Anderson, Michael Dadoun et Daniel Assouline ont été nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2023. Adresse pour contacter les membres du Conseil : c/o Claranova SE, Immeuble Adamas, 2, rue Berthelot, CS 80141, 92414 Courbevoie Cedex, France.

Compétences		Organes de gouvernance	
 Leadership	 Marketing	<b>CA</b>	Conseil d'administration
 Management	 Gestion des risques	<b>Comité A</b>	Comité d'Audit
 Investissement	 Gouvernance de sociétés cotées	<b>Comité NR</b>	Comité des Nominations et Rémunérations
 Expérience internationale	 M&A	<b>Comité RSE</b>	Comité spécialisé en matière de responsabilité, sociale, sociétale et environnementale des entreprises
 Technologies	 Finance	✓	Membre indépendant au sens Middelnext
		✓	Membre non-indépendant

## Refinancement de la dette OCEANE

Signature le 1er avril 2024 d'un nouveau financement sous forme de prêt de 108 millions d'euros souscrit auprès de Cheyne Capital Management et Heights Capital Management afin de refinancer la totalité des obligations OCEANE. Outre le remboursement de la dette OCEANE, Claranova affectera le produit net de ce nouveau financement au prépaiement de la partie *in fine* (Tranche B) de la dette existante du pool bancaire SaarLB, ainsi qu'au paiement des coûts liés à la transaction. Les liquidités restantes seront utilisées pour les besoins courants de Claranova.

Le nouveau financement de 108 millions d'euros est souscrit par la filiale du Groupe, Claranova Development SARL, et bénéficie d'une maturité de 4 ans avec un remboursement *in fine* au 4 avril 2028. Les intérêts sont payables trimestriellement au taux de 6,5 % par an auquel s'ajoute le taux de référence Euribor 3 mois.

Par ailleurs, ce financement comprend une capitalisation trimestrielle d'intérêts complémentaires, remboursables *in fine* à l'échéance du prêt, au taux de 3,75 % par an. Avec, à la main de Claranova, la possibilité, à chaque échéance, de payer en numéraire ces intérêts au taux de 3,25 % par an.

Avant l'opération, la dette brute existante du pool bancaire SaarLB, classée dans les emprunts (total du poste au 31 décembre 2023 de 36,1 millions d'euros), s'élève à 17,5 millions d'euros pour une maturité au 1er juillet 2028. Elle est composée d'une tranche A pour 12,5 millions d'euros amortissable et d'une tranche B de 5 millions d'euros remboursable *in fine*. Dans le cadre de cette opération, le Groupe a procédé au remboursement de la tranche B pour sa totalité et a également procédé au refinancement de la partie amortissable de la dette bancaire du Pool SaarLB pour un montant de 12,5 millions d'euros. Cette dette est refinancée au niveau de Claranova Development SARL, sur une durée de 4,5 ans à échéance du 1<sup>er</sup> juillet 2028, au taux

d'Euribor 6 mois + 3,50 % de marge. Le profil d'amortissement a également été modifié de la façon suivante : 3 millions d'euros au 01/07/24, 4 millions d'euros au 01/01/25, 2,5 millions d'euros au 01/07/2025, 1 million d'euro au 01/07/26, 1 million d'euro au 01/07/27 et 1 million d'euro au 01/07/28.

Ces deux refinancements incluent des cas d'exigibilité anticipée, pouvant entraîner, en cas de non-respect, une exigibilité anticipée des prêts.

Parmi ces cas d'exigibilité anticipée, la Société s'engage à respecter une série de ratios financiers testés trimestriellement comprenant un ratio de dette nette (évolutif avec un ratio dette nette sur EBITDA glissant 12 mois de 3,6 au 30/06/24, 3,5 au 30/09/24, 2,5 du 31/12/24 au 30/09/25 et de 2,25 jusqu'à l'échéance du prêt), un ratio de couverture des intérêts financiers (ratio EBITDA sur intérêts financiers sur 12 mois glissants supérieur à 2) et un niveau minimum de trésorerie de 10 millions d'euros.

Le Groupe estime à date, sur la base des dernières prévisions, être en mesure de les respecter.

Ces deux refinancements sont (i) de rang pari passu, (ii) bénéficient de garanties de certaines entités du Groupe et (iii) et sont sécurisés sur des actifs du Groupe (cf. sous-section suivante engagements hors-bilan liés au refinancement).

Les flux relatifs à ce refinancement ont eu lieu le 4 avril 2024.

En complément de la variation en compte de résultat qui sera reconnue entre le 1er janvier 2024 et la date de closing pour 5,1 millions d'euros, les impacts comptables estimés du remboursement des OCEANE en date du 4 avril 2024 sont les suivants :

- Extinction de la dette OCEANE en date de closing : charge de 8,1 millions d'euros dont 1,6 million d'euros de frais restant à étaler

### COMPOSITION DE LA DETTE FINANCIÈRE DU GROUPE - AVANT ET APRÈS L'OPÉRATION (HORS FRAIS) :

En M€	31/12/2023	Incrément Dette / Remboursement anticipé Océane**	Dette avant refinancement	Refinancement	Remboursement OCEANE	Autres flux	Total Retraité post refinancement ***
ORNANE	0,0		0,0				0,0
Euro PP	19,6		19,6				19,6
OCEANE	79,8	+ 13,2	93,0	(48,0)	(45,0)		0,0
<b>Emprunts Obligataires</b>	<b>99,4</b>	<b>+ 13,2</b>	<b>112,6</b>	<b>(48,0)</b>	<b>(45,0)</b>	<b>+ 0,0</b>	<b>19,6</b>
Nouvel emprunt*	0,0		0,0	+ 108,0			108,0
Emprunts	36,1		36,1			(5,0)	31,1
Intérêts non échus	2,0		2,0				2,0
<b>Total Dette Fin. Brutes</b>	<b>137,5</b>	<b>+ 13,2</b>	<b>150,7</b>	<b>60,0</b>	<b>(45,0)</b>	<b>(5,0)</b>	<b>160,7</b>
Trésorerie	96,6		96,6	+ 60,0	(45,0)	(5,0)	106,6
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>40,9</b>	<b>+ 13,2</b>	<b>54,1</b>	<b>+ 0,0</b>	<b>+ 0,0</b>	<b>+ 0,0</b>	<b>54,1</b>

\* Nouvelle dette brute de 108 millions d'euros (dont 60 millions d'euros pour Cheyne Capital Management et 48 millions pour Heights Capital Management)

\*\* Effets estimés du remboursement anticipé mentionnés ci-dessus à constater en date du closing pour 9,6 M€ et variation de la dette entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le closing.

\*\*\* Dette au 31 décembre 2023 retraitée des effets de l'opération, ne tenant pas compte des évolutions de la dette brute et de la trésorerie entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le closing, étant rappelé que l'activité, notamment celle de PlanetArt, se caractérise par un pic de trésorerie non normatif à fin décembre.



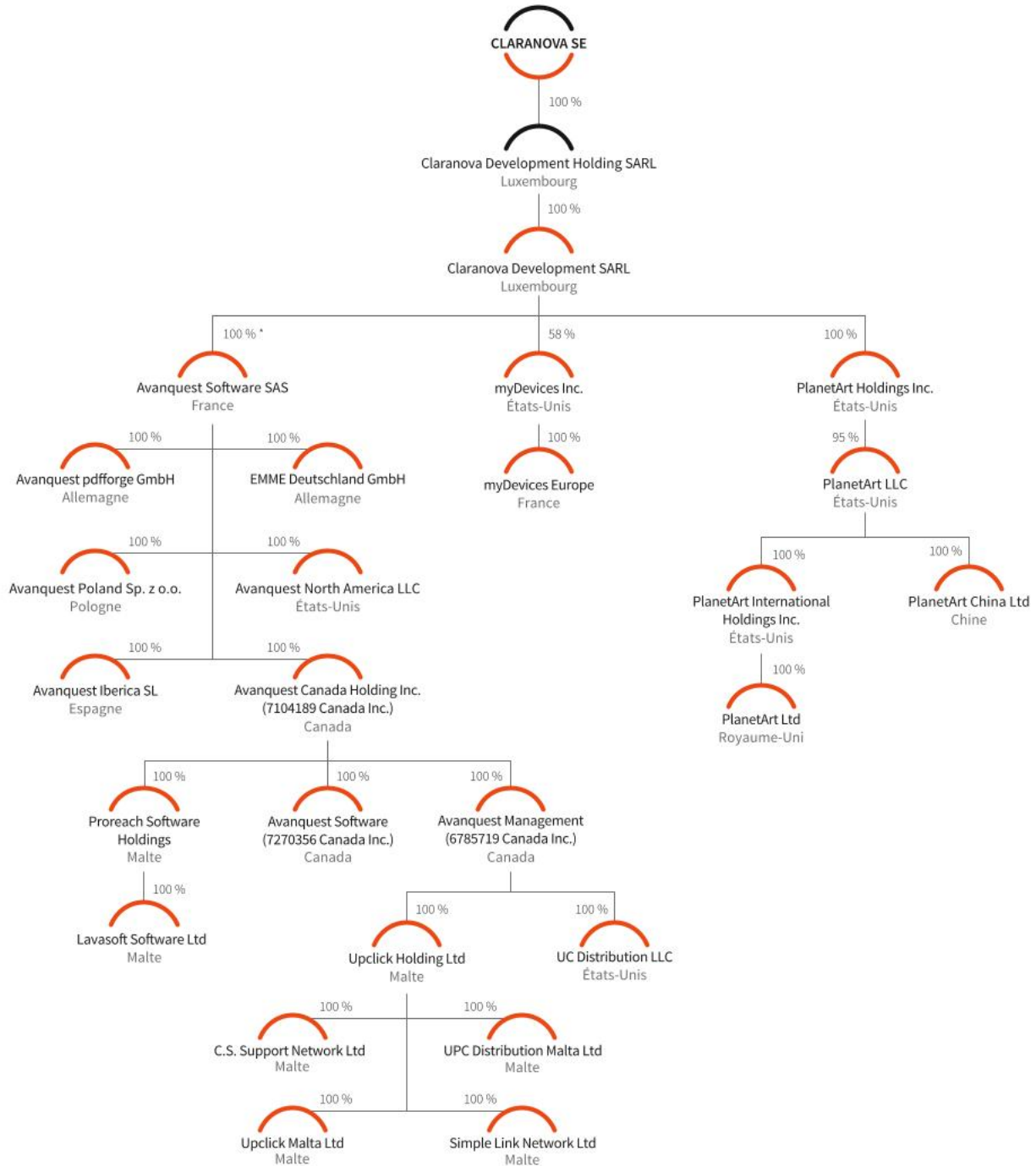
## ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU REFINANCEMENT

En garantie des obligations du Groupe au titre de l'opération de refinancement décrite ci-dessus, les garanties suivantes ont été consenties dans le cadre du nouvel emprunt de 108 millions d'euros et de la dette SaarLB refinancée de 12,5 millions d'euros :

- nantissement de compte de titres financiers portant sur la totalité des titres Avanquest Software SAS détenus (ou à détenir) par Claranova Development SARL et le compte fruits et produits y afférent ;
- nantissement des comptes bancaires de Claranova SE de premier rang ;
- nantissement des droits de propriété intellectuelle de Claranova SE de premier rang ;
- nantissements de premier rang et de second rang portant chacun sur la totalité des titres financiers de la Claranova Development Holding SARL détenus par Claranova SE ;
- nantissements de premier rang et de second rang sur la totalité des titres financiers de Claranova Development SARL détenus par Claranova Development Holding SARL ;
- nantissement des comptes bancaires de Claranova Development Holding SARL et Claranova Development SARL ;
- nantissement des créances de Claranova Development Holding SARL et Claranova Development SARL ;
- hypothèque des biens personnels de Lulu Software Holding et Lavasoft Software Canada ;
- nantissements des biens personnels de PlanetArt Holdings Inc. et PlanetArt, LLC ;
- nantissement des droits de Propriété Intellectuelle de PlanetArt Holdings Inc. et PlanetArt, LLC ;
- nantissement des actifs de PlanetArt Ltd.

## ORGANIGRAMME DU GROUPE À COMPTER DU 4 AVRIL 2024

La restructuration de la dette décrite ci-dessus s'accompagne de la création de la société Claranova Development Holding SARL et de l'apport par Claranova SE des actions qu'elle détient dans Avanquest Software SAS au profit de Claranova Development SARL.



\* 100% moins une action détenue par Pierre Cesarini. Les pourcentages indiqués correspondent aux pourcentages de détention et des droits de vote.

# Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

## Période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2023

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société Claranova, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives

obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Paris-La Défense, le 4 avril 2024  
Les Commissaires aux Comptes

**MAZARS**  
Bruno Pouget

**ERNST & YOUNG Audit**  
Jean-Christophe Pernet

## Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Courbevoie, le 4 avril 2024

Pierre Cesarini

Directeur Général

# Glossaire

## Action de préférence

Les actions de préférence sont des titres qui se distinguent des actions ordinaires par les prérogatives qui y sont attachées. Ces actions peuvent conférer à leurs détenteurs des droits particuliers à plusieurs niveaux, notamment en matière de droit de vote et de droit au bénéfice.

## AMF

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est une institution financière et une autorité publique française indépendante, dotée de la personnalité morale et disposant d'une autonomie financière, qui a pour mission de veiller à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers.

## Application mobile

Logiciel destiné à l'utilisation sur smartphone.

## ARR (Annual Recurring Revenue)

L'ARR, ou revenu récurrent annuel en français, est un indicateur de performance extra-comptable correspondant à la valeur annualisée des abonnements actifs à la fin de la période considérée.

## Auto-détention

Terme désignant la part du capital de la Société détenue par la Société elle-même.

## BFR

Besoin en fonds de roulement, somme nécessaire que l'entreprise doit posséder pour payer ses charges courantes en attendant de recevoir le paiement dû par ses clients.

## BSA

Bon de souscription d'action, un titre financier permettant de souscrire pendant une période donnée, dans une proportion et à un prix fixé à l'avance, à une action.

## B2B (BtoB)

*Business-to-Business*, qualifie une activité commerciale entre deux entreprises.

## B2C (BtoC)

*Business-to-Consumer*, qualifie une activité commerciale directe entre une entreprise et un particulier.

## Claranova SE

Une société européenne SE ou entreprise européenne est une société qui peut exercer ses activités dans tous les États membres de l'Union européenne sous une forme juridique unique et commune à tous ces États, définie par le droit communautaire.

## Convention réglementée

Contrat entre la Société et une personne qui lui est liée (mandataires, associés, etc.) nécessitant l'approbation des actionnaires.

## Croissance organique

Croissance du chiffre d'affaires issue du développement des activités, hors impacts des acquisitions et cessions et de la variation des taux de change sur la période considérée

## E-commerce personnalisé

Ensemble des activités d'impression digitale, de produits photo et cadeaux personnalisés.

## Emprunt obligataire de type Euro PP

*Euro Private Placement*, opération de financement privé entre une entreprise, cotée ou non, et un nombre limité d'investisseurs institutionnels à travers l'émission d'obligations libellées en euro.

## Endettement net

L'endettement net correspond au montant d'endettement financier moins le montant de trésorerie disponible.

## IASB

*International Accounting Standards Board* (Bureau international des normes comptables). Organisme international chargé de l'élaboration des normes comptables internationales IAS/IFRS.

## IFRIC

L'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) élabore des interprétations des normes comptables internationales IFRS pour assurer une application homogène de ces normes, y apporter des précisions et trouver des solutions pratiques.

## IoT

*Internet of Things* en anglais (Internet des Objets, IdO), infrastructure mondiale pour la société de l'information, qui permet de disposer de services évolués en interconnectant des objets (physiques ou virtuels) grâce aux technologies de l'information et de la communication interopérables existantes ou en évolution (définition de l'Union internationale des télécommunications).

## Marge opérationnelle

Ratio du ROC normalisé divisé par le chiffre d'affaires, exprimé en pourcentage.

## Modèle fabless

Terme utilisé pour désigner un modèle économique reposant sur l'externalisation de la production auprès de partenaires tiers.

## Normes IAS (International Accounting Standards)

Ancien nom des normes d'informations financières internationales, renommées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2001 « normes IFRS » (*International Financial Reporting Standards*).

## Normes IFRS (International Financial Reporting Standards)

Désigne les normes d'informations financières internationales depuis le 1<sup>er</sup> avril 2001. Ces normes sont destinées à standardiser la présentation des données comptables échangées au niveau international.

## OCEANE

Obligation convertible échangeable en actions nouvelles ou existantes, désigne des titres à caractère obligataire émis par une société qui donnent le droit, mais non l'obligation, à leur détenteur, de les convertir en actions, à tout moment ou sur une période donnée.

## ORNANE

Obligation remboursable en numéraire et en actions nouvelles et existantes, désigne une forme d'obligation convertible offrant à son porteur la possibilité d'être remboursé en numéraire ou en actions.

**Parties liées**

Au sens de la réglementation IFRS, pour une entreprise : tout actionnaire personne morale exerçant un contrôle ou une influence notable sur la société, les actionnaires ayant un droit de vote significatif, les entreprises associées ou co-contrôlées, toute société ayant un dirigeant/mandataire commun avec la société, les membres des organes de surveillance et de direction.

**PGE (Prêt Garanti par l'État)**

Prêt contracté dans le cadre des aides gouvernementales mises en place par le gouvernement français dans son plan de soutien à l'économie en réponse à la pandémie de Covid-19.

**Plug and Play**

Clé en main, connecter et jouer.

**Profit opérationnel**

Le profit opérationnel correspond à la performance opérationnelle des activités en termes de résultat opérationnel courant (ROC) normalisé.

**Profit net**

Le profit net correspond au profit du Groupe en termes de résultat net.

**Promissory Notes**

Titre de créance.

**Résultat net ajusté**

Le résultat net ajusté correspond au résultat net avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, avant les autres charges et produits opérationnels, avant la variation de la juste valeur des instruments financiers et hors impact IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location.

**Résultat net part du Groupe ajusté**

Le résultat net part du Groupe ajusté correspond au résultat net part du Groupe avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, avant les autres charges et produits opérationnels, avant la variation de la juste valeur des instruments financiers et hors impact IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location.

**Résultat opérationnel courant normalisé**

Résultat opérationnel courant (ROC) normalisé est un agrégat non strictement comptable utilisé pour mesurer la performance opérationnelle des activités. Il correspond au Résultat opérationnel courant avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, des dotations aux amortissements et de l'impact IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location.

**Résultat opérationnel courant**

Résultat calculé à partir du chiffre d'affaires et autres produits et d'exploitation courants desquels sont soustraites les charges d'exploitation courantes.

**Résultat opérationnel**

Résultat calculé à partir du résultat opérationnel courant, duquel sont soustraits les autres produits et charges opérationnelles non courantes.

**Revenu récurrent**

Le chiffre d'affaires récurrent est un agrégat non strictement comptable, qui correspond à des ventes générant elles-mêmes des revenus futurs, à investissement marketing additionnel nul, et qu'il est possible de prévoir avec un degré de certitude relativement élevé sur la base de données historiques.

**SaaS**

Software as a Service, logiciel en tant que service. Logiciel hébergé, accessible à distance et dont la facturation est réalisée sous forme d'abonnement.

**Stock-option**

Droit attribué à un salarié de pouvoir acheter des actions de son entreprise à un prix fixé à l'avance (appelé prix d'exercice), avec une décote par rapport au cours de Bourse du moment de l'attribution et dans un délai déterminé.

**Taux d'intérêt effectif (TIE)**

Le taux d'intérêt effectif représente le taux annuel capitalisé annuellement équivalent au taux d'intérêt nominal d'un emprunt ou d'un produit financier.

**UGT (Unité Génératrice de Trésorerie)**

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe d'actifs identifiables générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupe d'actifs.





Conception et réalisation

Contact : [fr\\_content\\_and\\_design@pwc.com](mailto:fr_content_and_design@pwc.com)

Crédits photos : Adobe Stock - Claranova - Pierre Vassal/REA



**claranova**

Immeuble Adamas  
2 rue Berthelot  
CS 80141  
92414 COURBEVOIE CEDEX

+33 1 41 27 19 75  
contact@claranova.com  
**www.claranova.com**

Société européenne à conseil  
d'administration au capital  
de 57 206 910 €  
RCS Nanterre B 329 764 625  
NAF 7010Z  
TVA Intracommunautaire  
FR 05 329 764 625

